

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

TABLE RONDE SECTORIELLE SUR L'EDUCATION

(DJIBOUTI, 9-11 octobre 2000)

SCHEMA DIRECTEUR

PLAN D'ACTION DE L'EDUCATION

(2001/2005)

Septembre 2000

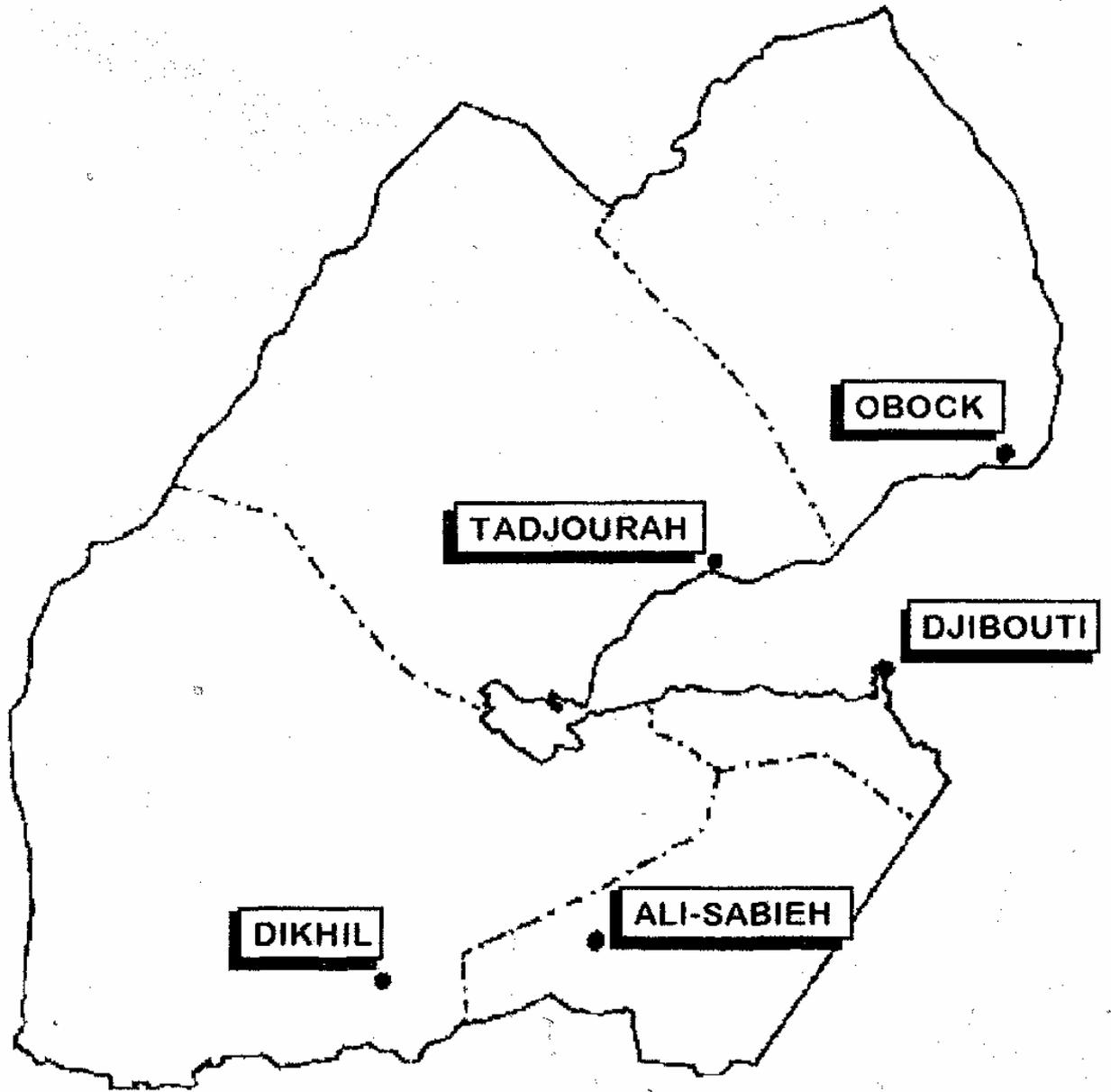
SOMMAIRE

	Pages
Carte administrative	i
Sigles et abréviations	ii
INTRODUCTION	7
PREMIERE PARTIE : SCHEMA DIRECTEUR	9
I PRESENTATION DU PAYS	10
1.1 Caractéristiques géographiques et climatiques	10
1.2 Aspects démographiques et culturels	10
1.3 Situation politique et administrative	10
1.4 Cadre général économique	11
1.4.1 Options stratégiques	11
1.4.2 Cadrage macro-économique	12
1.5 Rôle de l'éducation dans l'économie	13
1.6 Structures d'éducation	13
II DIAGNOSTIC DU SYSTEME EDUCATIF	15
2.1 Enseignement primaire	15
2.1.1 Conditions d'accès et évolution des effectifs	15
2.1.2 Facteurs pédagogiques et efficacité interne	16
2.2 Enseignement secondaire général	17
2.3 Enseignement technique et formation professionnelle	18
2.4 Enseignement supérieur	19
2.5 Enseignement de l'arabe	20
2.6 Education physique et sportive	20
2.7 Alphabétisation et Education non formelle	20
2.8 Motivation des enseignants	21
2.9 Manuels scolaires	21
2.10 Etat de fonctionnement du Ministère de l'Education nationale	21
2.11 Financement de l'Education	22
III OPTIONS EN MATIERE DE POLITIQUE D'EDUCATION	24
3.1 Dispositions réglementaires	24
3.2 Orientations de la politique d'éducation	24
3.3 Politiques sous-sectorielles	25
3.4 Stratégies de mise en œuvre de la politique d'éducation	29
3.4.1 Diversification et rationalisation de l'allocation des ressources	29
3.4.2 Renforcement de l'accès et de l'équité	30
3.4.2.1 Rationalisation de l'offre d'éducation	30
3.4.2.2 Promotion de la scolarisation des filles	31

3.4.2.3	Réduction des disparités	31
3.4.2.4	Développement de l'enseignement privé	31
3.4.2.5	Promotion de l'enseignement arabe et des langues nationales	31
3.4.3	Amélioration de la qualité des enseignements et des apprentissages	32
3.4.3.1	Rénovation des programmes d'enseignement	32
3.4.3.2	Elaboration d'une nouvelle politique éditoriale	32
3.4.3.3	Renforcement des compétences des enseignants	32
3.4.3.4	Evaluation des apprentissages	33
3.4.4	Renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles	33
IV	PRIORITES ET OBJECTIFS DU SECTEUR DE L'EDUCATION	34
4.1	Enseignement Fondamental	34
4.2	Enseignement secondaire technique et professionnel	35
4.3	Enseignement supérieur	35
4.4	Enseignement secondaire général	36
4.5	Enseignement privé	36
4.6	Enseignement de l'arabe	36
4.7	Alphabétisation	37
4.8	Education physique et sportive	37
4.9	Partenariat	38
	DEUXIEME PARTIE : PLAN D'ACTION 2001/2005	39
V	OBJECTIFS ET ACTIONS	40
5.1	Objectif général du secteur	40
5.2	Objectifs spécifiques par sous secteur	40
5.2.1	Enseignement fondamental	40
5.2.1.1	Enseignement primaire	40
5.2.1.2	Enseignement moyen général	43
5.2.1.3	Enseignement moyen technique et professionnel	44
5.2.2	Enseignement secondaire technique et professionnel	45
5.2.3	Enseignement secondaire général	47
5.2.4	Enseignement supérieur	48
5.2.5	Alphabétisation	49
5.2.6	Education physique et sportive	51
5.2.7	Enseignement de l'arabe et enseignement en arabe	52
5.2.8	Renforcement des capacités de gestion et de pilotage	54

VI	PROGRAMME D'INTERVENTION	61
6.1	Opérations prioritaires	61
6.1.1	Structure et coût global des actions	61
6.1.2	Investissements prévisionnels	63
6.1.3	Allocation des ressources du budget national	64
6.2	Présentation et synthèse du Plan d'action par programme majeur	66
6.2.1	Programme enseignement fondamental	66
6.2.2	Programme enseignement supérieur	68
6.2.3	Programme enseignement secondaire	68
6.2.4	Programme enseignement de l'arabe	69
6.2.5	Programme alphabétisation	70
6.2.6	Programme éducation physique et sportive	70
6.2.7	Programme renforcement des capacités institutionnelles	71
VII	MECANISME DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI ET DE PILOTAGE DU PROGRAMME D'ACTION	72
	CONCLUSION	74
	BIBLIOGRAPHIE	75
	ANNEXES	77

CARTE ADMINISTRATIVE



SIGLES ET ABREVIATIONS

APE	Association des Parents d'élèves
BAD	Banque Africaine de Développement
BEP	Brevet d'Etude professionnel
BEPC	Brevet de fin d'Etudes du Premier Cycle
BEPE	Bureau d'Exécution des Projets d'Education
BTS	Brevet des Techniciens supérieurs
CAP	Centre d'Apprentissage et de Perfectionnement
CEFEB	Certificat de Fin d'Etudes de Base
CEM	Collège d'Enseignement Moyen
CFPA	Centre de Formation pour Adulte
CFPEN	Centre de Formation des Personnels de l'Education nationale
CGE	Comité de Gestion de l'Etablissement
Comité National d'Organisation et de Suivi des Etats Généraux (CONESEGE)	
CRE	Comité régional de l'Education
CRIPEN	Centre de Recherche, d'Information et de Production de l'Education nationale
CSE	Comité supérieur de l'Education
DEUG	Diplôme d'Etudes Universitaires Générales
EGE	Etats généraux de l'Education
EPS	Education physique et sportive
FD	Franc djiboutien
FMI	Fonds Monétaire International
IDH	Indice de Développement humain
LIC	Lycée industriel et commercial
MEN	Ministère de l'Education nationale
MST	Maladie sexuellement transmissible
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
ONG	Organisation non gouvernementale
OUA	Organisation de l'Unité Africaine
PIB	Produit Intérieur Brut
PMA	Pays les Moins Avancés

INTRODUCTION

1. Dans le souci de préserver un enseignement de qualité et doter le pays de cadres de haut niveau, l'Etat a maintenu depuis l'indépendance, un système éducatif aligné sur celui de la France. Mais très tôt, ce dernier hérité de l'époque coloniale, s'est révélé inadapté et inefficace pour faire face aux besoins d'un pays nouvellement indépendant dont l'objectif majeur est de mettre en place un dispositif fort et opérationnel assurant toutes les garanties d'un développement économique, social et culturel. En effet, l'Ecole djiboutienne est traversée par une crise tridimensionnelle, à savoir :

- Une crise de valeur ;
- Une crise de finalités ;
- Une crise d'identité.

2. Conscient de ces maux qui fragilisent le système éducatif et du coup compromettent les missions qui lui sont assignées, l'Etat a engagé, sous l'impulsion du Comité National d'Organisation et de Suivi des Etats Généraux (CONESEGE), mis en place par Arrêté présidentiel en septembre 1999, une vaste réflexion sur le devenir de l'appareil d'éducation. A travers une concertation ouverte, large et approfondie dont le point culminant a été les Etats généraux de l'Education, organisés en décembre 1999, le Gouvernement a décidé de créer les conditions favorables à l'émergence d'une école nouvelle et rénovée répondant aux préoccupations du peuple djiboutien. Les orientations issues de ce long processus d'échanges ont été largement prises en compte par les EGE dont le caractère démocratique, populaire et consensuel a été salué par toutes les parties prenantes notamment les parents d'élèves, les enseignants, les autorités coutumières, les hommes politiques et la société civile.

3. C'est dans cette dynamique qui repose sur une volonté politique largement déclarée et régulièrement réaffirmée, que va se tenir en octobre 2000, une Table ronde sur l'Education. Elle va être marquée par la mobilisation de tous les partenaires techniques et financiers de Djibouti qui, depuis son indépendance, l'accompagnent dans ce combat constant qu'il mène contre le sous-développement et la pauvreté. Les débats, les engagements et les positionnements prévus au cours de cette importante réunion auront comme cadre de référence le document de base préparé à cet effet, intitulé : « *Schéma directeur et Plan d'action de l'Education* ». Comme son nom l'indique, le document comprend deux parties essentielles. La première qui porte sur un schéma directeur décennal, procède d'abord à un diagnostic de l'ensemble du système éducatif, ensuite à une présentation des options telles que définies dans la nouvelle Loi d'Orientation et enfin, à une hiérarchisation des priorités. Le plan d'action qui constitue la deuxième partie, traduit en termes opérationnels, les orientations du Gouvernement en matière d'éducation pendant les cinq premières années.

4. Ce document a été entièrement réalisé par un collectif de cadres nationaux composés de responsables des structures centrales, d'inspecteurs, de chefs d'établissement en l'occurrence ceux qui, en plus des solides connaissances qu'ils ont du système éducatif, ont été largement impliqués dans les discussions qui se sont déroulées au sein des différentes commissions mises en place à l'occasion des Etats Généraux de l'Education. Pour l'élaboration de ce nouveau programme d'éducation, meilleur choix ne pouvait être fait sans tenir compte de ce parterre d'acteurs et d'hommes de terrain qui chaque jour, sont confrontés aux réalités de l'Ecole.

5. Le modèle de simulation et les études thématiques préparés dans la perspective de l'élaboration des documents destinés à la Table ronde, ont également permis d'approfondir l'analyse et de mieux définir la stratégie sectorielle pour les cinq prochaines années. Ces études portent sur : i) l'Audit institutionnel et organisationnel, ii) la Faisabilité et les perspectives de l'édition scolaire, iii) les Coûts et le financement de l'Education, iv) les Facteurs qui affectent la motivation des enseignants, v) les Facteurs qui influencent les performances des enfants dans le primaire, iv) l'Insertion professionnelle des sortants de l'enseignement technique et professionnel et vii) la Révision et l'adaptation des programmes de l'enseignement de l'arabe.

6. Le lancement du Plan d'Action sectoriel va coïncider avec celui du prochain Plan national de Développement économique et social. Ce double événement marque ainsi la détermination des autorités, au seuil du millénaire, à jeter les bases d'un système éducatif capable de s'ouvrir à la fois aux exigences d'une économie moderne génératrice de croissance durable et de s'intégrer dans un environnement régional et international placé plus que jamais dans le sillage de la mondialisation.

PREMIERE PARTIE : SCHEMA DIRECTEUR

I. PRESENTATION DU PAYS

1.1 Caractéristiques géographiques et climatiques

7. Colonie Française depuis le 4 Mars 1862, ayant changé plusieurs fois de dénomination (Territoire d'Obock, Côte française des Somali, et enfin Territoire français des Afars et des Issas), la République de Djibouti accède à l'indépendance le 27 Juin 1977, beaucoup plus tard que la plupart des pays africains. Elle devient membre des Nations Unies, de l'OUA et de la Ligue Arabe. Situé au sud de la Mer Rouge et à l'entrée du golfe d'Aden, le territoire d'une superficie de 23.000 KM², dont 370 km de côte maritime, avec un relief plutôt montagneux, est limité au nord-ouest par l'Erythrée, à l'Ouest et au Sud par l'Ethiopie et au Sud- Est par la Somalie. Le pays occupe une position stratégique privilégiée. Son sol est d'origine volcanique avec d'énormes failles au milieu desquelles se trouvent des plaines effondrées et des chaînes basaltiques.

8. Le climat est de type semi-désertique. Les températures sont très élevées, à l'exception des régions montagneuse et côtière. L'année est partagée en deux saisons : une saison relativement fraîche d'octobre à avril (la moyenne des températures étant de 26°) et une saison chaude de mai à septembre (la moyenne des températures étant de 37° avec des pointes de plus de 45°). Les précipitations sont faibles (moyenne annuelle inférieure à 180 mm) et irrégulières. Il existe toutefois des zones où la pluviométrie est plus élevée, à savoir des zones situées en altitude, avec des précipitations annuelles atteignant en moyenne 3 000 mm.

1.2 Aspects démographiques et culturels

9. En raison de l'absence de données fiables, les seules informations dont on dispose sur la populations relèvent d'estimations. Ainsi, en 1999, avec un taux d'accroissement naturel de 2,2 %, la population de Djibouti est évaluée à 620 000 habitants, dont environ les 2/3 vivent dans la capitale. La population étrangère (réfugiés somaliens et éthiopiens) correspond à environ 30 % de la population totale qui est essentiellement composée de jeunes. Plus de la moitié de la population a moins de 25 ans. Les Djiboutiens sont dans leur quasi-totalité des musulmans de rite sunnite. Les langues officielles sont l'arabe et le français. Les langues nationales sont l'Afar, le Somali et l'Arabe : elles sont utilisées dans les médias (radio, télévision) autant que les langues officielles. Le français est la principale langue de travail.

1.3 Situation politique et administrative

10. Depuis son accession à l'indépendance, Djibouti n'a pas échappé aux modèles politiques régissant la plupart des Etats africains. En effet, après une période de parti unique, le système du multipartisme est instauré. Le processus de démocratisation a contribué au retour de la paix après une longue période de tension qui a accentué la crise économique et sociale latente. Le pays est divisé en cinq districts eux-mêmes subdivisés en circonscriptions. Le district de Djibouti abrite la capitale du pays et accueille 65,5 % de la population ainsi que la presque totalité de la vie économique et commerciale du pays.

1.4 Cadre général économique

1.4.1 Options stratégiques

11. Dans le dernier rapport mondial sur le développement Humain (1999), Djibouti avec un IDH de 0.412 se situe au 157^{ème} rang sur 174 pays classés. Par rapport à l'année 1998, le classement de Djibouti s'est amélioré de 5 places. Le PIB par tête est de 450 \$ US. A l'instar des autres pays de la sous-région, Djibouti fait encore partie du groupe à faible niveau de revenu de développement avec, en 1999, un indicateur inférieur à celui de la moyenne des pays les moins avancés.

Tableau n° 1: Indicateurs de développement humain à Djibouti et dans la sous-région

<i>IDH</i>	<i>Djibouti</i>	<i>Ethiopie</i>	<i>Erythrée</i>	<i>Kenya</i>	<i>Somalie</i>	<i>Soudan</i>
1997	0.319	0.247	0.269	0.463	ND	0.333
Rang	162	170	168	134		158
1998	0.324	0.252	0.275	0.463	ND	0.343
Rang	162	169	168	137		157
1999	0.412	0.298	0.346	0.519	ND	0.475
Rang	157	172	167	136		142

12. Cependant, la dégradation de la situation économique et financière du pays a conduit le Gouvernement à élaborer en 1996, avec le soutien du FMI, un programme d'ajustement structurel appuyé par un accord de confirmation et à relancer sa stratégie de développement. En effet, le gouvernement djiboutien a présenté à la communauté internationale, lors de la Table ronde des bailleurs de fonds qui s'est tenue en mai 1997 à Genève, un programme de redressement d'urgence et une stratégie de relance du développement. Celle-ci vise la restructuration de l'ensemble du système social et économique de Djibouti, le renforcement des capacités du système de gestion économique, la consolidation de la base sociale et une modification de la fonction nationale de production. Les axes principaux de la stratégie sont :

- la mise en place d'un cadre financier, économique et institutionnel qui assure une flexibilité de réaction et une adaptabilité de l'économie nationale aux fluctuations du marché international et aux changements de la situation sous-régionale tout en assurant le maintien des équilibres macro-économiques dans des limites tout à fait acceptables,
- la restructuration et le renforcement de l'efficacité de l'appareil productif national à travers des actions de réhabilitation et de développement sectoriel, permettant d'inscrire pleinement l'outil économique national dans un cadre sous-régional et de faire de Djibouti, non seulement un centre de transit, mais aussi une structure de relais au profit des autres régions plus éloignées,
- le développement d'un secteur privé national en même temps que le développement rapide d'une capacité humaine à la fois experte et nombreuse,
- un programme intensif de développement des ressources humaines qui implique une participation effective des populations locales à la gestion du développement.

Par ailleurs, depuis la signature de l'accord Stand By en avril 1996, la République de Djibouti s'est engagée dans une politique de réformes qui se poursuit encore.

1.4.2 Cadrage macro-économique

13. Le pays est pauvre en ressources naturelles exploitables. Cependant, l'exploitation de la géothermie et de la perlite est à l'étude. Par contre, la commercialisation du sel du Lac Assal est effective depuis quelques années. L'économie djiboutienne est basée essentiellement sur le secteur des services qui assure environ 80 % du produit intérieur brut (PIB) estimé en 1998, à 81 061 millions de francs djiboutiens soit environ 458 millions de dollars US. Autour du port, de l'aéroport et du Chemin de fer Djibouto-Ethiopien, se sont développés les banques, les assurances et le commerce. Par ailleurs, le poids de l'administration dans le secteur tertiaire est important : elle représente 1/3 de ce secteur. En revanche, les autres secteurs de l'activité économique sont très peu développés. La part du secteur primaire dans le PIB est faible : 3 %. L'élevage est l'activité principale dans le milieu rural, mais il est victime des sécheresses trop fréquentes et de la pauvreté du sol. Les terres cultivables ne dépassent pas 10 000 ha, soit à peine 0,25 % du territoire, et l'agriculture est très peu développée et n'assure que 11 % des besoins du pays. La superficie totale exploitée est de 1 012 ha dont 388 ha de terres irriguées par les oueds. En 1998, la production agricole du pays se chiffre à 4 700 t composée essentiellement de produits maraîchers. A cause de la faiblesse des secteurs primaire et secondaire, Djibouti importe pratiquement la totalité de ses produits alimentaires, et ses possibilités d'exportation sont très limitées.

14. Le développement du secteur secondaire, représente 15 % du PIB en 1998. Il produit des biens de consommation et quelques produits de base. Mis à part le secteur de l'eau et de l'électricité, la production manufacturée ne représente qu'une faible partie du PIB. Ce secteur se heurte à plusieurs obstacles, en particulier à la rareté des ressources naturelles, aux coûts élevés des facteurs de production et à la pénurie de main d'œuvre qualifiée. C'est dans ce contexte caractérisé par une forte concentration de la population dans la capitale, la prédominance du secteur tertiaire, la rareté des ressources naturelles, le coût élevé des facteurs de productions, l'étroitesse du marché local, que doit être pensé le développement social à Djibouti. Par ailleurs, malgré les lourds investissements consentis depuis l'indépendance, en faveur des secteurs sociaux qui en ont largement bénéficié, grâce notamment à la mise en place de mécanismes de régulation de prix (subventions) et à l'aide alimentaire directe, la combinaison de facteurs endogènes (rareté des ressources naturelles, économie fragile et largement dépendant de l'extérieur, etc. ...) et exogènes (afflux de réfugiés économiques, diminution des aides extérieures) n'a pas permis d'atteindre pleinement les objectifs de développement économique et social.

15. Cependant, le pays a des atouts : une position géographique stratégique, des infrastructures de transports modernes, un système de télécommunications très performant et un système bancaire libéral. En outre, Djibouti s'engage à rétablir la discipline fiscale, à contribuer à une réduction du déficit consolidé des opérations de l'Etat de 13,4 % en 1995 et à freiner l'accumulation des arriérés intérieurs. La pièce maîtresse des ajustements macro-économiques est le rétablissement de l'équilibre budgétaire par une diminution des dépenses et une augmentation des recettes. Les coupes de dépenses ont eu lieu en grande partie dans les domaines sociaux ou à travers la réduction de la masse salariale. De l'autre côté, l'augmentation des recettes est synonyme de pression fiscale ; d'où une diminution des revenus réels. Malgré ces difficultés, la volonté du Gouvernement est de faire passer la part du

budget de l'éducation dans le budget de fonctionnement de l'Etat de 14% en l'an 2000 à 20% en l'an 2005.

1.5 Rôle de l'éducation et de la formation dans l'économie

16. La part du budget de l'Education dans le budget global est de 14% en l'an 2000, bien que ce chiffre représente une part importante du budget de l'Etat, ce taux n'est pas suffisant pour permettre une compétitivité du secteur éducatif du pays. Toutefois, il est à noter que le coût moyen par élève est très élevé par rapport à celui des pays de la sous région et que les ménages investissent de plus en plus dans la scolarité de leurs enfants. En outre, l'enseignement public n'est pas gratuit à 100%, qu'ils soient pauvres ou riches, tous les ménages payent les fournitures scolaires

17. L'éducation a un rôle primordial à jouer dans la formation du capital humain pour le développement et la lutte contre la pauvreté même si sa contribution à la formation du Produit Intérieur Brut n'apparaît pas dans les agrégats économiques. C'est pourquoi dans sa stratégie de lutte contre la pauvreté, le Gouvernement envisage de valoriser les ressources humaines en vue de promouvoir à long terme une productivité accrue de la main-d'œuvre en assurant aux populations un meilleur accès aux services sociaux de base, à la protection sociale et au marché de l'emploi. L'élévation du niveau d'éducation et d'alphabétisation permet aux populations d'adopter des pratiques modernes dans divers domaines. L'éducation contribue à l'adoption d'attitudes favorables à la santé notamment toutes les mesures préventives mises en place pour lutter contre le SIDA, qui comme on le sait, constitue une véritable entrave à tout développement. Enfin, elle apparaît comme étant le meilleur moyen d'élever la conscience des citoyens et de garantir la paix et la sécurité qui sont si importantes pour Djibouti qui a connu tant d'années de conflits.

1.6 Structures d'éducation et de formation

18. La gestion du secteur de l'Education est assurée par le Ministère de l'Education nationale qui dispose, en plus du Cabinet du Ministre, d'une Direction Générale chargée de la supervision, de la coordination et de l'animation des services, des bureaux et des établissements. La Direction Générale comporte à cet effet :

- Des services d'administration centrale : le service Administratif, le service Financier, le service de la Planification et le service du Personnel ;
- Des services et des établissements extérieurs : le Service de l'Enseignement du Premier Degré, le Service de l'Enseignement du Second Degré, le Centre de Formation des Personnels de l'Education nationale (CFPEN) et le Centre de Recherche, d'information et de Production de l'Education nationale (CRIPEN).

Le service de l'enseignement primaire a sous sa tutelle 88 écoles publiques et privées dont 53 sont concentrées dans le district de Djibouti.

Le service de l'enseignement primaire est relayé par six antennes réparties entre Djibouti (4), les districts du nord -Tadjourah et Obock- (1) et les districts du sud -Ali Sabieh et Dikhil- (1). Ces structures sont placées sous la responsabilité d'inspecteurs.

Le Service de l'Enseignement du Second degré contrôle, avec l'appui des Conseillers pédagogiques, les collèges et les lycées. Les 10 collèges d'enseignement secondaire que compte le pays sont implantés dans le district de Djibouti qui en abrite 6 et dans les quatre autres qui disposent chacun d'un établissement. Les trois établissements secondaires publics existants sont : le lycée d'enseignement général et le lycée industriel commercial situés dans le district de Djibouti ainsi que le lycée d'enseignement professionnel qui se trouve à Ali-Sabieh.

19. Mis en place depuis une dizaine d'années, l'enseignement supérieur comprend :

- des sections de techniciens supérieurs placées sous la tutelle du Service de l'Enseignement du Second degré ;
- un enseignement universitaire court consacré essentiellement à la formation des professeurs de collège. Il est géré par le Centre de Formation des Personnels de l'Education nationale.

20. L'Etat est appuyé dans ses missions d'éducation par le secteur privé dont les actions en la matière sont reconnues. Le rôle de l'enseignement privé dans le développement des ressources humaines a été fortement réaffirmé par les Etats Généraux de l'Education et la nouvelle Loi d'Orientation. Le secteur privé intervient au niveau de tous les ordres d'enseignement général, technique et professionnel. A l'heure actuelle, il a le monopole de l'éducation préscolaire qui se caractérise par une absence totale de l'Etat. Sur le plan géographique, l'enseignement privé est présent dans tous les districts à l'exception de Dikhil et Obock.

II DIAGNOSTIC DU SYSTEME D'EDUCATION

21. Les Etats Généraux de l'Education ont procédé à un diagnostic approfondi du système éducatif en mettant en exergue ses faiblesses et ses limites. Le diagnostic porte à la fois sur tous les niveaux d'éducation mais également sur les structures administratives afin d'apprécier leurs capacités de gestion et de pilotage.

2-1 Enseignement primaire

2-1-1 Conditions d'accès et évolution des effectifs scolaires

22. L'enseignement primaire accueille les enfants de 6 à 11ans. Le cursus scolaire est de six ans et va du cours d'initiation au cours moyen deuxième année. La fin du cycle est sanctionnée par l'obtention du certificat d'études primaires élémentaires et le passage en classe de 6^{ème}, par la réussite au concours d'entrée en 6^{ème}. En 1999/00, le réseau scolaire comprend 88 écoles dont 70 relèvent du public et 18 du secteur privé. Dans la ville de Djibouti, les écoles fonctionnent dans des conditions matérielles convenables. En milieu rural, la grande majorité des écoles disposent de cantines scolaires, de points d'eau situés à moins de 500 mètres. Cependant, rares sont celles qui abritent des latrines et des salles de lecture. La grande majorité d'entre elles ne sont pas équipées d'un système d'éclairage. Par ailleurs, il importe de souligner que près de 21 % des salles de classe du public sont en mauvais état ou hors d'usage, soit 111 sur un total de 517 classes. Les zones les plus affectées sont les districts du nord, Obock et Tadjourah qui concentrent toutes les classes jugées inutilisables. Il importe de signaler que l'enseignement préscolaire qui précède l'enseignement élémentaire, est encore à l'état embryonnaire. Il est entièrement pris en charge par le secteur privé et comprend quatre écoles toutes localisées à Djibouti-ville. En 1999/00, 294 élèves sont recensés dans ces structures.

23. Les effectifs d'élèves de l'enseignement primaire ont enregistré un accroissement moyen annuel de 19,4 % entre 1990/1991 et 1999/2000. Cet accroissement modéré s'explique d'une part, par les effets désastreux de la guerre civile qui a conduit à la fermeture de la plupart des écoles des districts du Nord jusqu'en 1994/95, et d'autre part, par la diminution progressive des effectifs du privé depuis 1995/96. Malgré la représentativité relativement élevée dans les effectifs scolaires, la proportion de filles n'a pratiquement pas évolué : 41,6 % en 1990/1991 à 40,9 % en 1999/2000. La ville de Djibouti et ses environs abritent près de 72 % des effectifs du primaire corrélativement à la répartition de la population totale du pays. Cette disparité entre Djibouti et les quatre districts de l'intérieur tient également de l'activité nomade qui caractérise la population rurale et qui rend difficile la scolarisation des enfants.

24. Le taux brut de scolarisation est passé de 38 % en 1990/1991 à 40 % en 1999/2000. La scolarisation au niveau des zones rurales demeure particulièrement faible : 16 % de taux brut en 1990/91 contre 17,3 % en 1997/98. La scolarisation des filles en zone rurale reste très préoccupante avec un taux brut de 8,3 % en 1997/98. Les disparités régionales et au niveau du genre, sont beaucoup plus liées aux retards dans la remise en place progressive de l'offre d'éducation que du faible degré d'équité dans sa distribution. Ainsi, les districts qui ont servi de théâtre d'opérations au conflit des années 90, accusent un retard important en matière de scolarisation. Il s'agit particulièrement d'Obock dont le taux brut de scolarisation s'élève à 20 %, de Dikhil (26%) et de Tadjourah (28 %).

Tableau 2 : Evolution des effectifs du primaire de 1990/91 à 1999/00

	90/91	91/92	92/93	93/94	94/95	95/96	97/98	99/2000
G	18647	17682	15823	18741	19871	20852	21410	22183
F	13279	12475	11992	14264	15153	15371	15807	16008
TOTAL	31926	30157	27815	33005	35024	36223	37217	38191

(Part du privé: 1990/1991: 9,5 % et 1999/2000: 6,7 %)

25. D'importants efforts sont actuellement déployés pour résoudre les problèmes de déficit de classe physique qui oblige les autorités à généraliser la double vacation des salles de classe (92 % des salles sont utilisées en double vacation). Au niveau national, le nombre moyen d'élèves par division est de 40 en 1999/00 (42 en zone urbaine et 24 en zone rurale). Pour les 517 salles de classe physiques publiques, on compte 961 divisions pédagogiques avec un taux d'utilisation de 82,6 %. Les salles de classe en zone urbaine sont très sollicitées (87,6 % d'utilisation contre 56,4 % en zone rurale).

2-1-2 Facteurs pédagogiques et efficacité interne

26. L'effectif du personnel enseignant du primaire est passé de 659 en 1990/91 à 1060 en 1999/00. Le ratio élèves/maître est de 36 pour l'ensemble du pays, 36 dans le public et 31 dans le privé. Ce ratio varie de 38 en zone urbaine à 23 en zone rurale. Le personnel enseignant est insuffisamment qualifié : au titre de l'année scolaire 1999/00, 62,5 % du corps enseignant sont titulaires d'un certificat pédagogique alors que 37,4 % sont des contractuels (suppléants et volants) n'ayant reçu aucune formation professionnelle initiale. En raison des difficultés qu'éprouvent les enseignants, le système de formation doit être revu pour tenir compte d'un profil plus opérationnel du maître. Les maîtres d'arabe ne représentent que 9,2 % de l'effectif total des enseignants du primaire. Les enseignants les plus qualifiés sont en zone urbaine (65,6 % contre 36,6 en zone rurale).

Tableau 3 : Evolution des effectifs des enseignants du primaire de 1990/91 à 1999/00

	90 /91	92/93	93/94	94/95	95/96	97/98	99/2000
Ens. Qualifiés							
Institut	469	515	148	595	604	648	141
Institut. Adjoints			375				522
S/TOTAL	469	515	523	595	604	648	663
Ens. Contractuels							
Suppléants	190	140	171	252	274	318	301
Volants							96
S/TOTAL	190	140	171	252	274	318	397
Maîtres d'arabe	42	42	63	81	89	104	86
Direct. Déchargés	29	34	35	41	38	46	44

27. L'analyse de l'efficacité interne en 1997/98, fait ressortir de faibles taux de redoublement du CI au CMI. Cette situation est due à la décision prise par le MEN de plafonner à 10 % le redoublement dans ces classes. Le taux moyen d'abandon sur ce parcours est de 3,4 %. Par contre, le fonctionnement réel du système s'apprécie mieux au niveau du

CM2 où les phénomènes de redoublement et d'abandon s'affichent clairement : respectivement 37,5 % et 27,3 % la même année. La forte rétention et la déperdition élevée pourraient s'expliquer par la sélection imposée par le concours d'entrée en 6^{ème} qui offre des places limitées.

2-2 Enseignement secondaire

28. L'enseignement secondaire est composée d'une filière générale et d'une filière technique. L'enseignement secondaire général est dispensé dans 19 établissements dont 9 relèvent du privé. Les élèves ayant achevé leur scolarité au primaire sont accueillis à l'issue du concours d'entrée en 6^{ème}, dans les collèges d'enseignement secondaire premier cycle. Les élèves sortant de la classe de 3^{ème} sont accueillis selon les places disponibles, d'une part au Lycée d'Etat qui les préparent en trois ans aux diplômes de baccalauréat de l'enseignement secondaire général, et d'autre part, au Lycée Industriel et Commercial (LIC) où ils peuvent préparer un Brevet d'Etudes Professionnelles (BEP) ou un BAC Professionnel. Les titulaires du BEPC peuvent par ailleurs, et sur concours, entrer au Centre de Formation des Personnels de l'Education nationale pour préparer en deux ans le diplôme d'instituteur adjoint.

Tableau 4 : Evolution des effectifs du secondaire général de 1990/91 à 1999/00

	90/91		91/92		92/93		93/94		94/95		95/96		97/98		99/2000	
	1 ^o Cycle cycle	2 ^o 1 ^o cycle cycle	2 ^o 1 ^o cycle cycle	2 ^o 1 ^o cycle cycle	1 ^o cycle	2d cycle	1 ^o cycle	2d cycle	1 ^o cycle	2dcycle						
G	4502		ND	ND	3518	879	4672	887	5152	827	5254	858	6810	1212	7190	1686
F	2530		ND	ND	2229	547	2950	688	3224	374	3403	493	4110	700	4727	967
S/TOTAL	7032	950	5688	981	5747	1426	7622	1575	8376	1201	8657	1351	10920	1912	11917	2653
TOTAL	7982		6669		7173		9197		9577		10008		12 832		14570	

(Part du privé: 1990/1991: 13,8 % et 1999/2000: 9 %)

29. Avec un taux réel (public et privé) de 44,4 % de transition du CM2 en 6^{ème} et de 36,18 % de la classe de 3^{ème} en seconde (Lycée d'Etat ou au LIC) en 1999/2000, l'enseignement secondaire général est caractérisé par une évolution rapide de ses effectifs. Le taux d'accroissement moyen annuel est de 6,9 % entre 1990/91 et 1999/2000. Le taux brut de scolarisation au niveau secondaire 1^{er} cycle est de 15,4 % en 1998 /99. La proportion de filles est de 39 % en 1999/2000 dans les deux cycles confondus.

Tableau 5 : Evolution des enseignants du secondaire général de 1990/91 à 1999/00

	1990/91		92/93		93/94		94/95		95/96		99/00	
	1 ^o cycle	2 ^o cycle										
CN	67	8	63	9	88	11	108	49	142	25	228	80
CLD												
CLE	37	8	31	5	31	3	44	6	35	2	18	3
CC	1	-	3	1	5	-	9	18	17	-	69	-
S/TOTAL	105	16	97	15	124	14	161	73	194	27	315	83
AT	92	38	73	51	77	60	117	82	41	66	14	45
TOTAL	251		243		275		433		328		457	

30. Les programmes d'enseignement ne sont pas adaptés aux réalités du pays. Les manuels scolaires sont en nombre limité et leurs contenus ne prennent pas en compte les données socio-économiques et culturelles du milieu. Le taux de réussite au BEPC est de 28 % en 1998/99 et 47% pour le BAC. L'analyse d'une cohorte d'élèves entrés en CI en 1986 indique qu'il y a beaucoup de gaspillage et qu'en fin de parcours, seulement 8 % de ces élèves réussissent à obtenir leur BAC en 1999.

2-3 Enseignement Technique et Formation Professionnelle

31. L'Enseignement technique et la Formation professionnelle sont caractérisés par l'étroitesse du réseau de centres de formation et par leur dispersion en termes de responsabilités. Ainsi, le réseau comprend : i) trois (3) établissements publics - un Lycée industriel et commercial (LIC), ainsi qu'un établissement d'enseignement ménager situés à Djibouti ville, et un Lycée professionnel (LEP) à Ali-Sabieh ; ii) deux (2) Centres de Formation pour Adultes (CFPA) dont l'un est à Djibouti et l'autre à Tadjourah, et iii) neuf (9) établissements d'enseignement ménager relevant du privé. Cette situation embryonnaire est loin de satisfaire une demande d'éducation dont seulement un tiers est pris en charge par l'enseignement secondaire technique.

32. Les effectifs du LIC ont enregistré un accroissement cumulé de 74 % entre 1995/96 (737 élèves) et 1999/00 (1025 élèves). Les filles représentent 45 % des effectifs de l'établissement et s'inscrivent majoritairement (95 %) dans les sections tertiaires actuellement saturées. Les formations pour le BEP sont largement dominantes et couvrent 82 % de l'effectif total du LIC en 1999/00. Le LIC dispose d'infrastructures et d'équipements neufs qui demandent déjà à être complétés, et d'un volume adéquat de personnel enseignant (102) dont plus de 80 % sont djiboutiens. Cependant, le personnel enseignant est sous-qualifié et un déficit important en formateur est à relever dans les filières technologiques et industrielles. Le taux moyen de réussite aux examens de sortie est de 60 %. Les programmes de formation sont inspirés des programmes français et devraient s'adapter à l'environnement économique de Djibouti. Le travail effectué par l'équipe du CRIPEN servira de base à la réactualisation des contenus. Depuis 1994, le LIC dispense une formation continue aux personnels des entreprises et de l'administration.

33. Le lycée d'enseignement professionnel d'Ali-Sabieh compte un effectif total de 217 élèves en 1999/00. Son développement est freiné par l'absence d'un personnel qualifié ainsi que par la dégradation avancée de ses infrastructures et l'obsolescence de ses équipements. La

rénovation et la restructuration de cet établissement doivent être envisagées pour adapter ses produits aux besoins du marché du travail.

34. A côté du réseau d'enseignement professionnel du MEN, existent sous la tutelle du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité nationale, deux établissements de formation professionnelle qui accueillent les sortants du système éducatif n'ayant pas la possibilité de poursuivre leurs études dans le secondaire. Le plus important est le Centre de Formation pour Adultes (CFPA) de Djibouti dont les effectifs sont pratiquement constants (226 en 1987/88 et 224 en 1999/2000). Ils sont répartis dans une vingtaine de spécialités du secondaire (71 %) et du tertiaire (29 %). Le second, le CFPA de Tadjourah ne fonctionne que partiellement avec une seule section en plomberie et installation sanitaire. A ce jour, les CFPA, contrairement à leur appellation, n'accueille pas d'adultes ; jusqu'à présent, leur public est limité aux déscolarisés de l'Education Nationale. Les effectifs pléthoriques admis dans chacune des sections limitent la qualité de la formation dispensée. Quant aux examens de fin de formation, ils sont totalement inadaptés aux enseignements délivrés, les sujets étant directement conçus par l'AFPA (France) qui révisé chaque année ses programmes de formation et sa pédagogie. Les structures de l'ETP gagneraient à être gérées par le même département.

35. Le secteur privé se consacre également à l'enseignement professionnel dispensé à la fois dans des foyers sociaux pour filles (652 élèves) situés à Tadjourah, Obock, Ali-Sabieh, Arta et Boulaos ainsi que dans des centres d'apprentissage pour garçons (246 élèves) localisés à Djibouti et Tadjourah. Avec un niveau de recrutement des élèves souvent faible et une fréquentation irrégulière, les programmes ne sont jamais achevés. En outre, Les formations dispensées ne revêtent aucun caractère professionnel en raison de l'inexistence de programmes adaptés et du manque de qualification du personnel enseignant.

36. Selon l'étude sur l'insertion professionnelle des sortants de l'enseignement technique et professionnel (avril-juin 2000), la situation économique indique que la population djiboutienne se caractérise par un fort taux de chômage structurel de longue durée. Près de 65% des jeunes dont l'âge est compris entre 18 et 25 ans sont frappés par le chômage. Si le taux de chômage diminue avec l'âge, c'est que les jeunes arrivant sur le marché de l'emploi sont soit peu qualifiés, soit qu'il ne sont pas disposés à accepter les emplois existants, préférant attendre l'emploi idéal. Contrairement au BTS qui offre de réelles possibilités d'embauche aux personnes qui en sont titulaires, le BEP connaît des difficultés (84% des sortants des écoles de formation titulaires du BEP sont au chômage). La même étude indique que la faible insertion des jeunes serait liée : i) à l'absence de politique d'orientation objective des élèves, ii) au manque de formation appropriée des enseignants, iii) à l'inadéquation des programmes par rapport aux réalités socio-professionnelles, iv) à la perception négative conférée à l'enseignement technique et professionnel, et v) à l'inexistence d'une structure spécialisée dans le placement des jeunes sortants.

2-4 Enseignement Supérieur

37. L'enseignement supérieur à Djibouti est encore à l'état embryonnaire. Le sous-secteur recouvre un enseignement court mis en place depuis 1990. Il comprend d'une part, des sections de techniciens supérieurs installées au Lycée d'Etat, préparant au diplôme de Brevet de Technicien Supérieur (BTS) destinés à pourvoir en main d'œuvre les entreprises djiboutiennes, et d'autre part, un enseignement universitaire (destiné à former des professeurs de collège), placé au Centre de Formation des Personnels de l'Education Nationale en

partenariat avec des universités françaises préparant au Diplôme d'Etudes Universitaires Générales (DEUG). Il n'existe donc pas encore d'université au sens propre du terme à Djibouti. En 1999/00, on compte 59 étudiants en DEUG et 131 en BTS soit 190 étudiants au total dont 89 filles (environ 47 % de l'effectif total). Ces effectifs seront regroupés à partir de la rentrée prochaine au sein d'un Pôle universitaire préfigurant la future université de Djibouti. Par ailleurs, l'Etat djiboutien entretient rien que pour l'année 1999/00, 963 étudiants boursiers à l'étranger pour une enveloppe dépassant le milliard de francs djiboutiens soit environ 6 millions de \$US. L'effectif des boursiers en constante évolution, a pratiquement doublé entre 1996 et 2000 (500 à près de 1000 étudiants) alors qu'une bonne partie des étudiants ayant obtenu leur diplôme ne rentrent pas au pays à l'issue de leur formation.

2-5 Enseignement de l'arabe

38. Le français et l'arabe reconnus par la Constitution, comme les deux langues officielles du pays, sont utilisés comme langues d'enseignement. La Loi portant Orientation du Système Educatif Djiboutien, stipule dans son article 5, que l'Education et la Formation sont dispensées en langues officielles et en langues nationales : Afar et Somali. L'analyse des statistiques de l'éducation montre la part marginale qu'occupent aujourd'hui, l'enseignement en arabe et l'enseignement de l'arabe dans le public. La langue arabe est dispensée dans toutes les écoles publiques en classe de CM1 et CM2 pendant six heures par semaine et quatre heures dans le secondaire de la 6^{ème} à la 3^{ème} et trois heures de la seconde à la Terminale. Cette discipline fait partie des épreuves de l'entrée en 6^{ème}, du BEPC et du BAC. Le nombre de maîtres d'arabe est de 86 dans les écoles publiques et de 65 dans les écoles privées. L'enseignement en arabe dans le primaire comme dans le secondaire, concerne exclusivement le secteur privé qui scolarise 891 élèves en 1998/99. Les programmes d'enseignement et les manuels utilisés par le secteur privé ne sont pas conformes aux documents officiels. Ils sont disparates et de provenances diverses.

2-6 Education physique et sportive

39. Les conditions d'enseignement de l'éducation physique et sportive sont très variables selon les niveaux d'enseignement et selon les localités. L'enseignement de l'éducation physique est assuré dans les écoles primaires par les instituteurs généralement encadrés par des conseillers pédagogiques d'E.P.S. La cellule d'EPS au niveau du premier degré fonctionne sans moyens adéquats et ne dispose pas d'assez de conseillers pédagogiques suffisamment formés. Si le milieu scolaire est un vivier de recrutement essentiel et unique pour le sport fédéral et national, les moyens et les infrastructures pour développer et organiser le sport scolaire font largement défaut.

2-7 Alphabétisation et Education non-formelle

40. Combattre l'analphabétisme est l'un des objectifs prioritaires du Gouvernement. Afin d'atteindre cet objectif, les activités d'alphabétisation sont assurées par le Ministère de l'Education Nationale et les ONG. Cependant, les différentes campagnes d'alphabétisation ont été menées de façon discontinue entre 1991 et l'an 2000 avec une interruption en 1994 et 1997. Les cours d'alphabétisation sont dispensés généralement en français et en arabe et dans une proportion moindre, dans les langues nationales. Ils se font dans des locaux d'emprunt (les écoles primaires, les foyers sociaux) et parfois au siège des associations.

41. Malgré les efforts accomplis, l'alphabétisation des adultes reste confrontée aux problèmes majeurs suivants : i) dispersion des actions spécifiques et du personnel responsable de la formation et de l'alphabétisation dans plusieurs ministères, ONG et Associations, conduisant souvent à un manque de cohésion dans la gestion des opérations ainsi qu'à un affaiblissement de leur impact sur le programme national, ii) la discontinuité des campagnes qui joue négativement sur le rendement des apprenants et iii) l'absence de ressources propres. Enfin, d'autres activités d'éducation non-formelle moins importantes que l'alphabétisation des adultes telles que les cours du soir en français et en arabe, sont dispensés dans les quartiers de ville de façon plus ou moins anarchique à un public d'adolescent et d'analphabètes témoignant ainsi de l'importance de la demande d'un type alternatif d'éducation autre que le formel.

2-8 Motivation des enseignants

42. Le manque de motivation qui affecte les enseignants se traduit aujourd'hui par un taux d'abandon, de démission extrêmement important. En effet l'un des problèmes majeurs de l'école djiboutienne est le départ massif des enseignants en raison de l'absence de motivation. La démotivation est liée à diverses raisons dont les principales sont les suivantes : i) la baisse et les retards dans le paiement des salaires, ii) la dévalorisation du statut de la profession enseignante, iii) des conditions matérielles médiocres, iv) les difficultés d'accès aux manuels scolaires, v) les classes pléthoriques, vi) l'absence de plan de carrière et de programme de formation continue, et enfin, vii) la faiblesse des organisations syndicales. Parmi toutes ces questions le point focal demeure les arriérés et les retards de salaires. Pour faire face à ce douloureux problème, il est souhaitable que des mesures préventives soient prises avec l'appui des partenaires techniques et financiers.

2-9 Manuels scolaires

43. Le système éducatif djiboutien est caractérisé par une carence importante en manuels scolaires. La plupart des livres généralement produits à l'étranger sont inadaptés et ne prennent pas en compte les réalités socio-culturelles du pays. Les programmes d'enseignement existants sont largement dépassés et ne sont pas du tout en phase avec l'environnement djiboutien. Même si des efforts sont en cours pour améliorer le contenu des manuels avec l'appui du Centre de Recherche, d'Information et de Production de l'Education nationale (CRIPEN), des efforts importants devront être réalisés dans le domaine de l'édition scolaire. Une nouvelle stratégie impliquant les cadres nationaux et les entreprises spécialisées devra être définie.

2-10 Etat du fonctionnement du Ministère de l'Education Nationale

44. La structure administrative en place est devenue inadaptée et totalement périmée (Cf. étude sur l'audit institutionnel et organisationnel du MEN, août 2000). Elle est marquée par l'absence d'une politique de développement et de responsabilisation des ressources humaines. En outre, le style de gestion hypercentralisé et à sens unique (du haut vers le bas seulement) contribue peu au développement de l'initiative et à l'amélioration des compétences. Le fonctionnement du ministère en charge de l'éducation et de la formation est caractérisé, entre autres, par :

- la dispersion des compétences et des pouvoirs et l'absence de coordination ;

- une faiblesse dans la mise en œuvre des fonctions stratégiques de planification, de pilotage, d'analyse, d'évaluation et de suivi du système éducatif et de formation ;
- l'absence de mécanisme et d'outils efficaces de gestion des ressources humaines, financières et matérielles ;
- l'insuffisance numérique de cadres de conception et la faiblesse des compétences du personnel d'administration ;
- l'inadaptation des moyens de travail existants par rapport aux missions dévolues aux différentes structures ;
- l'absence de mécanisme adéquat de communication au sein du ministère et entre celui-ci et les structures déconcentrées ;
- l'inexistence de partenariat véritable.

Ces faiblesses contribuent très fortement au dysfonctionnement de l'appareil d'éducation et de formation et entravent la bonne marche de l'administration. Les conditions actuelles de travail ne permettent pas aux agents d'être productifs et surtout d'accomplir les missions qui leur sont confiées.

2-11 Financement de l'éducation

45. En l'an 2000, le budget du Ministère de l'Education nationale représentait 14,3% du budget total de l'Etat soit 4,5 milliards de FD (cf. tableau 6). Plus de 90% des fonds publics destinés à l'Education sont consacrés aux salaires des enseignants. Le coût unitaire par élève est de 56 000 FD au primaire et de 91 000 au secondaire. Dans l'enseignement technique, le coût unitaire par élève est estimé à 234 537 FD. Par ailleurs, les coopératives scolaires recueillent et gèrent, en collaboration avec les directeurs d'écoles des fonds destinés aux fournitures, au matériel didactique, aux charges d'entretien, aux frais d'examen. Elles existent aussi bien dans le primaire que dans le secondaire. Il ressort de l'étude sur les coûts et financement de l'Education (août 2000) que seulement 4% du budget du MEN est affecté au matériel contre 17% aux bourses à l'étranger. Par ailleurs, selon toujours la même étude, Djibouti aurait reçu en 1998, près de 2, 8 milliards de FD sous forme d'aide extérieure. Ces crédits sont répartis entre l'assistance technique, le matériel didactique, l'équipement et la réhabilitation d'infrastructures scolaires...

Tableau 6 : REPARTITION DU BUDGET DU M.E.N

(en milliers de FDJ)

CATEGORIE DE DEPENSES	1998		1999		2000	
	MONTANT	%	MONTANT	%	MONTANT	%
PERSONNEL	2 647 720	75,80	2 777 193	74,42	2 930 797	65,07
MATERIEL	51 270	1,47	168 873	4,53	432 824	9,61
BOURSES	654 046	18,72	645 604	17,30	1 000 200	22,21
SUBVENTION AU PRIVE	140 000	4,01	140 000	3,75	140 000	3,11

TOTAL M.E.N	3 493 036	100	3 731 670	100	4 503 821	100,00
BUDGET M.E.N / BUDGET ETAT		15,00		12,63		14,30

46. La répartition du budget par niveau d'enseignement laisse apparaître la priorité accordée au primaire qui absorbe 43% du budget consacré au secteur de l'Education. Cependant, il importe de noter qu'en 1998, plus de la moitié de ces crédits était allouée à l'enseignement primaire. Comme cela a été souligné précédemment, les bourses à l'étranger absorbe l'essentiel des fonds destinés à l'enseignement supérieur (voir tableau ci-dessous).

Tableau 7 : REPARTITION DU BUDGET M.E.N PAR NIVEAU

(en milliers de FDJ)

NIVEAU D' ENSEIGNEMENT	1998	1999	2000
1. PRIMAIRE	1 868 594	1 864 929	1 977 754
. MATERIEL	40 802	101 781	232 290
. PERSONNEL	1 827 792	1 763 148	1 745 464
BUDGET PRIMAIRE / BUDGET M.E.N	53,49	49,98	43,91
2. SECONDAIRE	816 682	1 063 324	1 327 347
. MATERIEL	9 289	65 235	156 823
. PERSONNEL	807 393	998 089	1 170 524
BUDGET SECONDAIRE / BUDGET M.E.N	23,38	28,49	29,47
3. SUPERIEUR	654 046	645 604	1 042 200
. BOURSES D'ETUDE	654 046	645 604	1 000 200
. FONCTIONNEMENT P.U.D			42 000
BUDGET SUPERIEUR / BUDGET M.E.N	18,72	17,30	23,14
4. AUTRES DEPENSES M.E.N	153 734,00	157 813,00	156 519,00
4.1 CABINET			
. PERSONNEL	12 555	15 956	14 809
. MATERIEL	1 179	1 857	1 710
4.2 SUBVENTION A L'ENSEIG. PRIVE	140 000	140 000	140 000
AUTRES DEPENSES M.E.N / BUDGET M.E.N	4,40	4,23	3,48
TOTAL M.E.N	3 493 056	3 731 670	4 503 820

III OPTIONS EN MATIERE DE POLITIQUE D'EDUCATION

Les options ci après ont été définies par la nouvelle Loi d'Orientation du système éducatif.

3.1 Dispositions réglementaires

47. Le droit à l'éducation et à la formation est réaffirmé par les Etats généraux de l'Education ainsi que la Loi portant Orientation du Système éducatif en conformité avec la Convention Internationale sur les Droits des enfants. L'Education est un droit reconnu à chaque Djiboutienne et Djiboutien sans distinction d'âge, de sexe, d'origine sociale, ethnique ou religieuse. De plus, l'Etat garantit l'éducation aux enfants de 6 à 16 ans. Le système éducatif est organisé sous la responsabilité de l'Etat qui y exerce sa souveraineté dans tous les secteurs et à tous les niveaux.

3.2 Orientations de la politique d'éducation

48. Le système éducatif djiboutien est constitué de l'ensemble des instances d'initiative et de recherche, des structures de planification, de production et de gestion, ainsi que des établissements et circonscriptions d'enseignement et de formation oeuvrant à la transmission des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être. Le peuple djiboutien aspire à l'édification d'une société basée sur les valeurs universelles d'unité, de paix, d'égalité, de justice, de respect d'autrui, de liberté, d'égalité, de démocratie, de fraternité et de solidarité humaine et parie sur la valorisation de ses ressources humaines pour atteindre un développement durable. Le système éducatif prépare donc l'enfant à être utile à la Nation en l'amenant à des niveaux de développement cognitif, de compétence, de capacités et de valeurs morales élevés. A ce titre, l'éducation doit être complète et viser le développement des capacités intellectuelles, physiques et morales, l'amélioration de la formation en vue d'une insertion sociale et professionnelle et le plein exercice de la citoyenneté. La finalité du système éducatif est de rendre les djiboutiens capables de contribuer au développement économique, social et culturel de leur pays.

49. La contribution de l'éducation à l'édification d'une telle société sera de: i) encourager la prise de conscience de l'appartenance à la Nation djiboutienne et par-là, contribuer au renforcement de la cohésion nationale, ii) combattre les préjugés et les comportements nuisibles à la cohésion sociale par la promotion d'une culture de tolérance et de respect de l'autre, iii) former des hommes et des femmes responsables, capables d'initiative, d'adaptation, de créativité et en mesure de conduire dans la dignité leur vie sociale et professionnelle, iv) garantir à tous les enfants l'accès équitable à une éducation de qualité, v) développer l'enseignement et la formation professionnelle en rapport avec l'environnement socio-économique du pays, vi) combattre l'analphabétisme par la levée des obstacles socio-économiques et culturels, notamment chez les femmes et promouvoir l'accès et le maintien des filles à l'école, vii) valoriser la pratique de l'éducation physique et sportive, et viii) promouvoir l'éducation à l'environnement, au bien-être social, aux droits de l'homme et à la culture de la paix ainsi qu'à la citoyenneté.

3.3 Politiques sous-sectorielles

□ Enseignement fondamental

50. L'enseignement fondamental qui comprend l'enseignement de base et l'enseignement moyen a pour finalités de :

- satisfaire les besoins d'apprentissages fondamentaux ;
- munir l'individu d'un maximum de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes lui permettant de comprendre son environnement et de poursuivre son éducation ;
- valoriser les contenus éducatifs dont l'être humain a besoin pour développer toutes ses facultés, vivre et travailler dans la dignité, améliorer la qualité de son existence, prendre des décisions éclairées et pour continuer à apprendre.
- dispenser une éducation aux valeurs sociales, morales, civiques, culturelles et religieuses.

51. L'enseignement de base comprend l'enseignement préscolaire et l'enseignement primaire. L'enseignement préscolaire est dispensé dans des structures spécialisées au profit des enfants âgés de 4 à 5 ans. Il est destiné facultativement aux enfants dont les parents en font la demande. L'enseignement primaire d'une durée de cinq ans, est le premier palier de la scolarisation obligatoire. Aussi, l'Etat Djiboutien se fixe-t-il comme mission d'assurer la scolarisation d'un plus grand nombre d'enfants d'ici à l'an 2005. L'enseignement primaire a pour objectif spécifique d'assurer les acquisitions fondamentales que sont : la lecture, l'écriture, le calcul et la capacité de comprendre et de résoudre les problèmes de la vie courante. Il est par ailleurs conçu pour inculquer aux enfants des notions et concepts relatifs notamment à l'environnement physique, géographique, social et culturel, à la vie familiale, à la démocratie et à la culture de la paix. Un effort particulier sera porté sur la qualité de l'enseignement et sur les groupes cibles défavorisés que sont les enfants en situation difficile et les filles.

52. L'enseignement moyen dispose maintenant de deux filières : une filière générale qu'abrite les Collèges d'enseignement moyen et une filière technique qui va être pris en charge par les Centres d'Apprentissage et de Perfectionnement. L'objectif visé est de permettre à l'Etat d'assurer une meilleure orientation des cohortes d'enfants issus de l'enseignement primaire, afin d'une part, de garantir le caractère obligatoire de l'enseignement fondamental, et, d'autre part, de limiter les déperditions et de préparer les sortants soit à l'enseignement secondaire général ou technique et professionnel, soit à la vie active. Il a pour objectif, outre l'approfondissement des objectifs de l'enseignement primaire et le développement des performances acquises par les élèves, de dispenser des apprentissages généraux et/ou professionnels. L'accent sera mis sur le développement des disciplines scientifiques, l'initiation à la technologie et aux activités pratiques, l'introduction précoce de l'enseignement de l'anglais ainsi que sur l'amélioration des facteurs de qualité à savoir : la formation des enseignants, la rénovation des programmes et la dotation adéquate de manuels et matériels didactiques scolaires adaptés. Enfin, l'apprentissage de compétences techniques et professionnelles, l'établissement de liens étroits avec le monde du travail et la conception d'un projet d'entrée dans la vie active ou de poursuite des études, seront privilégiés dans les filières professionnelles.

□ **Enseignement secondaire**

53. Il sera également structuré en filière générale et en filière professionnelle.

La filière de l'enseignement général a pour finalités de :

- consolider les acquis de l'enseignement fondamental ;
- donner à l'élève de nouvelles connaissances dans les domaines scientifiques, littéraires et artistiques ;
- développer chez l'élève les capacités d'observation et de raisonnement, d'expérimentation et de recherche, d'analyse et de synthèse, de jugement et d'invention ;
- donner à l'élève les moyens d'enrichir son expression et d'améliorer ses capacités de communication ;
- renforcer l'intérêt et les capacités de l'élève pour les activités pratiques, artistiques, culturelles, physiques et sportives ;
- poursuivre l'éducation de l'élève aux valeurs sociales, culturelles, morales et civiques.
- préparer l'élève à la formation supérieure.

54. L'enseignement secondaire sera déconcentré avec la création de lycées de taille moyenne dans les chefs lieux de district et dans les quartiers périphériques de la Capitale. Aussi, l'Etat veillera à une meilleure répartition des structures d'accueil au rapprochement de l'offre d'éducation des bénéficiaires directs. Les programmes du secondaire général seront rénovés pour prendre en compte les réalités du pays ainsi que les innovations pédagogiques. La formation du personnel d'encadrement et de supervision sera assurée pour garantir le contrôle et l'évaluation des apprentissages. L'accent sera mis sur le développement des filières scientifiques et l'amélioration des facteurs de qualité.

55. La filière de l'enseignement secondaire technique et professionnel vise les finalités ci-après :

- fournir des connaissances techniques et des compétences professionnelles nécessaires pour développer l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'artisanat, le tourisme, l'industrie et le commerce ;
- produire une main-d'œuvre qualifiée pour des niveaux professionnels intermédiaires ;
- développer les compétences nécessaires pour former des artisans, des techniciens et autres personnels qualifiés capables d'initiative et d'indépendance ;
- fournir un personnel capable d'appliquer les connaissances techniques pour améliorer et trouver des solutions aux problèmes environnementaux et sanitaires pour le bien-être de la société.
- susciter des vocations dans les domaines de l'ingénierie et des autres techniques en vue d'études supérieures ;
- assurer la formation continue des professionnels et préparer les jeunes à la vie active ou à l'enseignement supérieur.

56. Dans cette perspective, l'Etat entend développer un enseignement secondaire technique et professionnel de qualité afin de fournir à l'économie nationale, un personnel qualifié, capable d'adaptation professionnelle et maîtrisant les compétences de base nécessaires à l'exercice d'un métier dans les différents secteurs de production et de services. L'ouverture des structures de formation technique et professionnelle à l'environnement du travail grâce à des visites d'information et d'observation, à des stages pratiques et à la réalisation de produits marchands (dans la limite des horaires impartis) permettant de participer au financement des frais de fonctionnement, revêt un caractère impérieux. La qualité et la pertinence des programmes de formation seront recherchées par l'amélioration des programmes et l'adaptation des filières d'enseignement. Les programmes du secondaire technique et professionnel seront conçus de manière à réaliser des économies d'échelle et des passerelles vers les filières professionnelles notamment à travers la polyvalence de certains établissements. Le système formel d'enseignement technique et professionnel est également investi de la mission d'assurer la formation continue et le perfectionnement des personnels des entreprises. A cet effet, sera mis au point un système de financement par l'institution d'une taxe d'apprentissage et de formation professionnelle.

□ **Enseignement supérieur .**

57. Le vide dans le domaine de l'enseignement supérieur sera comblé par la création d'une Université.

Cet ordre d'enseignement a pour finalités de :

- Former les cadres supérieurs capables de jouer un rôle moteur dans la création et le développement de la pensée et de la science universelle ;
- Fournir à l'Etat et au tissu économique des cadres qualifiés nécessaires à la conduite des activités d'encadrement des populations et de création des richesses nationales.

A cette double fin, l'enseignement supérieur poursuit les objectifs suivants :

- assurer la formation initiale et continue des hauts cadres du pays ;
- conduire des activités de recherche fondamentale et appliquée ainsi que de diffusion des résultats de cette recherche, notamment dans les domaines en rapport avec les besoins du pays ;
- contribuer à la diffusion de la culture et de l'information scientifique et technique ;
- contribuer à la formation d'une identité culturelle et d'une conscience nationale en favorisant la prise de conscience des problèmes liés à l'histoire et au développement de la société djiboutienne.

58. Pour atteindre ces objectifs, L'université privilégiera l'utilisation des technologies interactives modernes pour permettre aux enseignants djiboutiens d'accéder aux universités les plus prestigieuses, aux ressources documentaires des bibliothèques et aux bases de données qu'offre internet. Les structures qui préfigurent l'université djiboutienne travailleront dans un premier temps sous la tutelle pédagogique et scientifique d'universités françaises ou autres partenaires soigneusement choisis. L'université travaillera, également, en étroite collaboration avec les opérateurs économiques. Dans ce cadre, les missions de chacune des parties seront clairement définies. Enfin la recherche scientifique et technique doit être

orientée vers la recherche appliquée et sera progressivement organisée autour de programmes et thèmes centrés sur les préoccupations du développement et sur la satisfaction des besoins économiques et sociaux.

□ **Enseignement de l'arabe**

59. Le renforcement de l'arabe se fera grâce à une introduction précoce de son apprentissage, à une refonte des programmes et à l'amélioration de la formation des personnels enseignants par la mise en place d'un plan de formation initiale et continue. Le recrutement et la gestion des carrières des enseignants d'arabe seront opérés selon les mêmes critères que ceux des autres disciplines. Afin d'utiliser de façon rationnelle le personnel enseignant et résoudre le problème des écoles rurales, il sera procédé au CFPEN, à la formation d'instituteurs bilingues pour l'enseignement en français et en arabe. L'accent sera également mis sur les facteurs de qualité. Les programmes et les manuels d'enseignement seront conformes à ceux des différents ordres d'enseignements. Le réaménagement des horaires d'enseignement et des coefficients au niveau du système d'évaluation permettra de garantir un niveau de formation compétitif.

□ **Alphabétisation et Education non formelle**

60. La mission de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle est de : i) réduire l'analphabétisme des adultes et des jeunes non scolarisés ou déscolarisés en leur dispensant dans un cadre fonctionnel, des connaissances qui les amènent à améliorer leurs compétences professionnelles et à mieux maîtriser leur travail ou en favorisant leur insertion à la vie active et leur réinsertion dans les structures formelles de formation professionnelle grâce à des passerelles à définir, ii) renforcer la participation de la femme au développement économique et social, iii) contribuer à renforcer les connaissances de base de la population en matière de santé, d'hygiène, de nutrition ainsi que de planification et de bien-être familial, iv) accroître les capacités des populations à lutter contre la pauvreté. Dans cette perspective, l'utilisation des langues nationales dans l'alphabétisation sera fortement soutenue.

61. Les modules de formation et les matériels didactiques seront adaptés aux besoins spécifiques. Une stratégie nationale de décentralisation et de coordination des actions des différents intervenants dans un esprit de partenariat (publics, ONGs, Associations...), sera adoptée afin d'éviter les doubles-emplois et de mettre en synergie les acquis méthodologiques et pédagogiques. Les canaux modernes de communication que sont la télévision et la radio scolaire seront mis à contribution non seulement comme support d'apprentissage mais également comme instruments d'échanges sur les expériences réussies et à vulgariser. Il sera créé un fonds national de soutien à l'alphabétisation pour appuyer les projets et initiatives ayant un caractère particulier et selon des critères bien définis.

□ **Education Physique et Sportive**

62. Pour rendre effective et attractive l'Education Physique et Sportive dans tous les établissements scolaires, les mesures ci-après seront prises : i) la construction d'installations sportives les plus appropriées, la réorganisation de la formation initiale et continue des enseignants et du personnel d'encadrement, ii) l'harmonisation et l'adaptation des programmes et des instructions officielles qui précisent la programmation, le volume horaire et les contenus pédagogiques à tous les niveaux, et iii) l'organisation du sport scolaire et universitaire pour y puiser les ressources du sport fédéral et national.

□ Enseignement privé

63. Placé sous le contrôle et la tutelle du Ministère de l' Education nationale, l'enseignement privé poursuit les mêmes finalités et objectifs que l'enseignement public. Les modalités de création, de fonctionnement et de subvention des établissements d'enseignement privé sont définies par Décret pris en Conseil des Ministres. Toutes structures d'éducation ou de formation créées par des communautés, des associations de parents d'élèves, des personnes morales ou physiques privées, pour dispenser un enseignement fondamental, secondaire ou supérieur relèvent de l'enseignement privé.

3.4 Stratégies de mise en œuvre de la politique d'éducation

64. Elles regroupent les actions inspirées du diagnostic et des orientations politiques dans une combinaison cohérente de moyens d'ordre humain, matériel, financier et institutionnel pour atteindre les objectifs de la politique d'éducation et de formation. Dans le contexte actuel caractérisé par un manque de ressources humaines qualifiées, une insuffisance de ressources financières ainsi que par une faiblesse des infrastructures et des capacités opérationnelles, les principales options stratégiques sont axées sur **le renforcement de l'accès et de l'équité** à tous les niveaux d'éducation et de formation à des degrés variables, **l'amélioration de la qualité** des enseignements et des apprentissages, **le renforcement des capacités institutionnelles de gestion, de pilotage et d'évaluation** et de façon transversale, **la diversification ainsi que la rationalisation de l'allocation des ressources** du secteur de l'éducation et de la formation.

3.4.1 Diversification et rationalisation de l'allocation des ressources

65. L'Etat s'engage à augmenter de façon substantielle, la part de son budget national allouée à l'éducation en la faisant passer de 14% à 20% entre 2001 et 2005. Le Gouvernement entend profiter des opportunités qui s'offrent à lui pour sensibiliser davantage les partenaires extérieurs et solliciter leur participation au financement de l'Education. Ainsi, les réunions de concertation, les forums et les missions spécifiques constituent autant d'occasions de développement d'un plaidoyer pour obtenir des appuis techniques et financiers extérieurs en faveur du secteur de l'éducation. La diversification des ressources de l'éducation et de la formation appelle une redéfinition des responsabilités dans la promotion de l'éducation. Aussi, tout en affirmant le rôle primordial de l'Etat et le principe de la gratuité, le Gouvernement cherchera t-il à :

- encourager le secteur privé, par des mesures incitatives appropriées, à accroître sa participation au développement et au financement de l'éducation. Dans ce cadre, il sera institué une taxe d'apprentissage et de formation professionnelle dont les modalités de collecte et de gestion seront étudiées ;
- établir avec le secteur privé un partenariat qui lie l'entreprise à l'école autour de « projets de formation rentables » ;
- privilégier la politique participative pour mieux entretenir les infrastructures scolaires notamment avec la participation des collectivités locales ;
- faire participer les parents d'élèves qui en ont les moyens à la prise en charge des dépenses de fonctionnement des établissements scolaires ;

- mieux coordonner la contribution des partenaires techniques et financiers et des ONG grâce à un dispositif de coordination, d'information, d'évaluation et de suivi des appuis extérieurs ;

66. Par ailleurs, le Gouvernement s'engage à appuyer les mesures annoncées ci-dessus par une gestion rationnelle des ressources allouées à l'éducation et un rééquilibrage des crédits affectés aux différents sous-secteurs et domaines de l'éducation dans la perspective d'une réduction des coûts unitaires et des prestations diverses. Le rétablissement de l'équilibre dans l'allocation des crédits du ministère en charge de l'Education se fera par une répartition équitable des fonds dans le cadre des arbitrages budgétaires, au regard des priorités arrêtées par le Gouvernement. C'est pourquoi il a été décidé de réduire progressivement le nombre d'étudiants boursiers inscrits dans les universités étrangères.

3.4.2 Renforcement de l'accès et de l'équité

67. Le Gouvernement entend maîtriser progressivement le développement du réseau éducatif par la rationalisation de la carte scolaire dans le sens des priorités retenues. Le souci majeur est de parvenir, dans un cadre concerté, à établir les besoins réels en matière de scolarisation et de formation et mener des actions en fonction des potentialités économiques du pays afin d'assurer à tous les enfants, notamment aux filles et aux enfants en difficulté, l'accès à un enseignement fondamental de qualité obligatoire et gratuit. L'accroissement de l'accès à l'éducation implique les actions suivantes :

3.4.2.1 Rationalisation de l'offre d'éducation

68. Cette action implique la mise en place d'un cadre institutionnel régissant la carte scolaire aux niveaux central et déconcentré. Les mesures doivent aller dans le sens de l'ajustement du dispositif scolaire en fonction des besoins d'éducation, des normes et critères d'implantation, d'extension et/ou de fermeture des structures d'éducation et de formation. Face à l'insuffisance quantitative et qualitative des structures d'accueil et de formation, il est envisagé dans tous les districts où le besoin se fera sentir, la réhabilitation et l'extension des infrastructures existantes ainsi que la construction et l'équipement de nouveaux bâtiments destinés à accueillir un plus grand nombre d'apprenants. La réalisation des infrastructures prendra en compte la construction de sanitaires (séparément pour filles et garçons), de bureaux et magasins de stockage des fournitures et matériels destinés à l'administration de l'établissement ainsi que des aires de jeu et des espaces réservés à l'E.P.S. Des plans architecturaux types et à moindres coûts seront développés par les services techniques du ministère en charge de l'Education. Des structures de santé scolaire seront conçues et mise en place pour le dépistage et le suivi médical des élèves particulièrement en ce qui concerne les maladies de grande prévalence et celles pouvant occasionné des handicaps.

3.4.2.2 Promotion de la scolarisation des filles

69. La promotion de la scolarisation des filles sera recherchée à travers un train de mesures à étudier. En tout état de cause, des mesures incitatives ainsi que celles permettant de libérer les filles des pesanteurs économiques et socioculturelles et de combattre les préjugés en défaveur de la scolarisation des filles, seront privilégiées. Dans cette perspective, des campagnes de sensibilisation des parents notamment des mères sur l'éducation des filles et de plaider auprès des communautés locales, des bénéficiaires directs et indirects à travers les médias diversifiés, seront également menés pendant toute la durée du programme. Et une revue des expériences réussies dans d'autres pays servira de base à l'élaboration d'une stratégie pertinente et efficace.

3.4.2.3 Réduction des disparités

70. Cette stratégie vise à donner davantage de chance à un accès équitable et sans restriction à une éducation de base efficace et de qualité aux enfants des deux sexes issus de toutes les régions et de différents milieux. L'accent sera mis sur la scolarisation des filles, l'alphabétisation fonctionnelle destinée aux femmes, aux jeunes déscolarisés et non scolarisés. La sensibilisation des populations en vue de la promotion de l'accès à l'éducation sera assurée par des comités mis en place à cet effet et qui utiliseront les canaux modernes et traditionnels de communication en direction des lettrés et des analphabètes.

3.4.2.4 Développement de l'enseignement privé

71. Dans le souci de renforcer le réseau scolaire, l'Etat apportera son soutien au développement du secteur privé à travers les mesures i) d'allégement des procédures d'ouverture et d'extension des établissements privés par l'élaboration des textes réglementaires, ii) d'exonération ou de réduction des taxes et des impôts sur diverses acquisitions (matériels didactiques et équipements scolaires, iii) d'encouragement de la conception et de la production de matériels didactiques au niveau local, et iv) de facilité d'accès au crédit pour la réalisation de projets de développement de l'éducation. Par ailleurs, les établissements privés seront soumis au respect des programmes officiels d'enseignement et aux mêmes critères d'encadrement, de suivi et d'évaluation. Les établissements privés bénéficieront en outre des sessions de formation continue ainsi que des infrastructures collectives existantes (gymnases, salles vidéo...).

3.4.2.5 Promotion de l'enseignement de l'arabe et des langues nationales

72. Conformément aux recommandations issues des Etats Généraux et à la Loi d'Orientation de l'Education qui en est même une émanation, l'enseignement en français et en arabe se fera de façon concomitante dans tous les établissements scolaires. L'enseignement des langues nationales sera progressive. La traduction des contenus d'enseignement dans l'une ou l'autre langue sera assurée pour une meilleure harmonisation des curricula. Le développement de l'arabe et des langues nationales s'effectue dans le cadre de l'ensemble des stratégies retenues pour le développement du système éducatif djiboutien. En effet, l'existence d'un enseignement privé, en langue arabe, aux effectifs croissants montre qu'il existe une réelle demande sociale d'un enseignement de base et d'un enseignement secondaire en langue arabe.

3.4.3 Amélioration de la qualité des enseignements et des apprentissages

73. Dans le difficile environnement que traverse Djibouti, l'accroissement de l'accès n'est qu'un élément de la refondation de son système éducatif. La clé du succès du système est dans la qualité. Les principales actions à mener en vue d'améliorer la qualité de l'enseignement et des apprentissages passent par la motivation, la formation et le renforcement des compétences des personnels, la réactualisation et l'adaptation des contenus et stratégies d'enseignement et de formation ainsi que la production de manuels et de matériels didactiques adaptés aux nouveaux curricula. De manière opérationnelle, les actions suivantes seront entreprises :

3.4.3.1 Rénovation des programmes d'enseignement

74. Le Gouvernement entend réformer ou améliorer les méthodes et programmes d'enseignement et de formation pour les adapter aux réalités nationales et aux mutations intervenues ces dernières années particulièrement matière d'éducation à la vie familiale, à l'environnement, à la démocratie, à la culture de la paix et d'éducation à la santé notamment les MST dont le SIDA. Le développement de ces programmes se fera en fonction des cycles et niveaux d'enseignement et de formation conformément aux finalités et objectifs assignés au système d'éducation et de formation.

3.4.3.2 Elaboration d'une nouvelle politique éditoriale

75. L'application des nouveaux programmes d'enseignement et de formation nécessitera des outils pédagogiques appropriés. Au cours de la période 2001/2005, il sera procédé à la définition et à la mise en place d'une politique nationale de conception, d'élaboration et de production locale de manuels scolaires et matériels didactiques imprimés ou non. Toutefois, les acquis importants du Centre de Recherche, d'Information et de Production de l'Education Nationale en ce qui concerne les livres de français au primaire, seront utilement capitalisés. Cette nouvelle politique devra s'appuyer, entre autres, sur une coopération avec les entreprises d'impression. Pour rendre ce partenariat non seulement possible mais également performant, il faudra accorder une aide à l'imprimerie nationale pour qu'elle puisse se doter d'un parc de machines modernes. Ces acquisitions devront être accompagnées d'un programme de formation initiale et continue traitant les questions suivantes : la chaîne de production, la technologie numérique, l'utilisation des nouveaux équipements, la gestion d'entrepôt, la maintenance des équipements et de façonnage, les techniques de réparation de livres... Le programme sera assorti d'un module sur la formation des formateurs appelés à assurer sur place des activités de formation continue du personnel. Enfin, comme mesure complémentaire, l'Etat s'engagera à ne plus appliquer de droits de douane sur les livres et les documents destinés aux écoles et bibliothèques.

3.4.3.3 Renforcement des compétences des enseignants

76. Cette action suppose le renforcement du dispositif de formation initiale et continue des enseignants et formateurs pour faire face d'une part, aux besoins induits par l'accroissement de l'offre et donc des effectifs d'apprenants à tous les niveaux et d'autre part, au relèvement du niveau de formation des enseignants afin de les rendre immédiatement opérationnels à leur sortie. Une attention particulière sera accordée à la formation et au recrutement des enseignants des disciplines scientifiques ainsi qu'aux enseignants contractuels et suppléants.

De même, sera promue la valorisation de la fonction enseignante par des mesures institutionnelles et financières. A ce titre, un effort particulier sera fourni avec l'appui des partenaires techniques et financiers pour régulariser les salaires des enseignants.

3.4.3.4 Evaluation des apprentissages

77. La Cellule d'évaluation du CRIPEN sera renforcée tant sur le plan des ressources humaines que sur le plan technique et matériel. Elle mènera des études et des évaluations dont les résultats vont être régulièrement publiés et mis à la disposition des principaux acteurs du système éducatif. Cette structure bénéficiera des appuis institutionnels requis pour sa mission.

3.4.4 Renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles.

78. Les faiblesses identifiées dans les domaines des capacités institutionnelles et opérationnelles (administration, gestion des ressources, planification, organisation et de la gestion de l'éducation), seront corrigées par : i) le renforcement de la déconcentration et de la décentralisation avec la création au niveau national d'un Comité Supérieur de l'Education (C.S.E), au sein de chaque district, d'un Comité Régional de l'Education (C.R.E) et enfin, dans chaque école d'un Comité de Gestion de l'Etablissement (CGE), ii) l'amélioration des capacités d'organisation, de planification, de gestion et d'évaluation du système éducatif, et iii) le renforcement des capacités opérationnelles d'administration, d'inspection et de supervision des enseignements. A terme, on devra procéder à une véritable réorganisation du MEN en donnant plus de pouvoirs et de responsabilités aux districts, en focalisant la mission du MEN sur le pôle pédagogique et enfin, en responsabilisant les agents et les structures chargés d'exécuter les tâches qui leur sont dévolues.

IV PRIORITES ET OBJECTIFS DU SECTEUR DE L'EDUCATION

79. Le Gouvernement de Djibouti a inscrit la valorisation des ressources humaines au premier rang de ses priorités. La volonté du Gouvernement à travers la réforme du système éducatif et de formation, est « d'offrir les mêmes chances à tous les citoyens pour accéder au savoir, à la modernité ». L'Etat a l'obligation de garantir l'éducation fondamentale à tous les enfants âgés de 6 à 16 ans et d'assurer l'épanouissement et le bien être de la jeunesse. Ces engagements ont été réaffirmés par les Etats généraux et par l'Etat à travers la nouvelle Loi d'orientation du système éducatif dont l'application se fera dès la rentrée 2001. En fonction de ladite loi, les objectifs ont été redéfinis et les priorités réaffirmées.

4.1 Enseignement fondamental

80. Il est organisé en deux cycles composés de l'enseignement de base et de l'enseignement moyen. L'enseignement de base comprend l'enseignement préscolaire dispensé facultativement dans des structures spécialisées au profit des enfants âgés de quatre (4) à cinq (5) ans et l'enseignement primaire qui est obligatoire pour les enfants dont l'âge est compris entre six (6) et (12) ans. La fin du cycle de l'enseignement primaire est sanctionnée par un Certificat de Fin d'Etudes de Base (CEFEB) dont l'obtention ne conditionne pas l'accès à l'enseignement moyen. Ce dernier accueille les enfants âgés de treize (13) ans au plus ayant subi avec succès le test d'admission organisé à cet effet. Il est organisé en filière générale et en filière professionnelle. La filière générale est dispensée dans des Collèges d'Enseignement Moyen (CEM). Il est sanctionné par le Brevet d'Enseignement Fondamental (BEF). La filière professionnelle préparant au Certificat d'Apprentissage et de Perfectionnement (CAP) est assurée dans des centres d'apprentissages qui accueillent les élèves issus de l'école primaire ne remplissant pas les conditions d'admission au CEM ou ne désirant pas poursuivre leurs études dans ces établissements.

81. L'enseignement fondamental qui constitue le socle du système éducatif est la première priorité du Gouvernement. Il va être développé pour apporter une réponse aux besoins éducatifs essentiels de toutes les couches sociales afin d'aider celles-ci à contribuer efficacement au développement économique et social du pays. A cet effet, le taux d'admission, au niveau du public, passera de 41% en 2001 à 60% en 2005. Cet effort aura un impact déterminant sur le taux de scolarisation qui pour la même période va gagner 21 points en passant de 52 à 73%. Dans cette perspective, un accent particulier sera mis sur la scolarisation des filles qui connaîtra également des progrès substantiels (44% en 2001 et 65% en 2005). Pour faire face à l'accroissement de la demande, l'Etat avec l'appui des partenaires techniques et financiers, construira près de 600 salles de classes pendant les cinq prochaines années.

82. Parallèlement à ces mesures, des dispositions pratiques seront prises au niveau de l'enseignement moyen général et la nouvelle filière que constitue l'enseignement moyen professionnel où sont attendus respectivement pendant la mise en œuvre du Plan d'action, 87 500 et 6 400 élèves. A cet effet, la capacité d'accueil sera renforcée avec la construction et l'équipement de deux collèges de 1 200 places, de 22 nouvelles salles de classe et de 3 laboratoires dans les CEM existants ainsi que de 5 Centres d'Apprentissage et de Perfectionnement (CAP) dont 2 à Djibouti-ville et 1 dans chacun des districts de Tadjourah, Obok et Dikhil. Le CAP de Ali-Sabieh qui existe déjà fera l'objet d'une réhabilitation. En vue de faire face à l'expansion de l'enseignement fondamental, un recrutement conséquent d'enseignants sera effectué au profit du primaire, du moyen et des CAP. Au total, 1 600

enseignants environs seront recrutés dont 1 200 instituteurs, 200 professeurs de collège et 80 formateurs destinés aux CAP. L'augmentation de l'accès au niveau de l'enseignement fondamental sera sous-tendu par une politique de renforcement de la qualité. A cet égard, l'Etat mettra à la disposition des élèves du primaire sur les cinq prochaines années du plan d'action, 250 000 manuels et 350 000 livres aux élèves des collèges, toutes disciplines confondues. En outre, il mènera des actions d'une part, pour assurer la formation initiale et continue des enseignants, et, d'autre part, pour procéder à la révision et à l'adaptation des programmes au contexte socio-économique djiboutien. Des guides du maître (5 400) et des professeurs (2 000) en nombre suffisant seront mis à la disposition des enseignants.

4.2 Enseignement secondaire technique et professionnel

83. L'Enseignement secondaire technique et professionnel s'organise dans les lycées d'enseignement technique et les lycées d'enseignement professionnel. Les premiers vont accueillir soit pendant trois ans, des élèves âgés de 17 ans au plus titulaires du Brevet de l'Enseignement Fondamental (BEF) et ayant passé avec satisfaction le test d'admission ; soit exceptionnellement pendant deux ans, les élèves âgés de vingt (20) ans au plus titulaires du Brevet d'Etudes professionnelles (BEP) ayant réussi avec succès au test d'entrée. Les lycées d'Enseignement Professionnel seront ouverts aux élèves âgés de 18 ans au plus, titulaires du Brevet de l'Enseignement Fondamental ou du Certificat d'Apprentissage et de Perfectionnement exceptionnellement. La réussite au test d'admission est requis. La fin du cycle va être sanctionnée par un Brevet d'Etudes Professionnelles (BEP). Au niveau de ces établissements sont également accueillis les âgés de 20 ans au plus titulaires du Brevet d'études professionnel ayant passé le test d'admission. ce cycle est sanctionné par un Baccalauréat professionnel (BAC PRO).

84. Dans le souci de renforcer la crédibilité de ce sous-secteur et surtout l'aider à mieux jouer son rôle moteur dans le cadre du développement économique et social du pays l'Etat s'engage à prendre des dispositions idoines, à savoir : i) la restructuration de l'ETP en créant des filières adaptées à l'environnement et aux besoins du monde du travail, ii) le recyclage des enseignants en mettant en place des modules de formation continue appropriée, iii) la révision des programmes d'enseignement technique et professionnel, iv) la généralisation des stages d'entreprise pendant la formation des élèves afin de créer un cadre d'échange et de partenariat entre les élèves et le milieu professionnel, et v) la création d'un observatoire de l'emploi pour aider les jeunes à disposer d'informations sur les opportunités qu'offre le marché du travail. Deuxième priorité de l'Etat, l'ETP va connaître un accroissement encourageant au cours des cinq prochaines années. Pour la filière « BEP » technique et professionnelle, les effectifs passeront de 1 000 à 1 538 entre 2001/02 et 2005/06. Pour la même période, ceux de la filière « BAC PRO » vont varier entre 212 et 393. Les besoins en enseignants pour les deux filières confondues sont estimés à 70 professeurs.

4.3 Enseignement supérieur

85. Troisième priorité, l'enseignement supérieur qui va connaître un développement conséquent sera réorganisé. Cette nouvelle structuration, qui est d'ailleurs conforme au schéma classique, permettra de rompre avec les schémas restrictifs propres au cheminement des formations d'enseignement supérieur dont l'objectif essentiel est de satisfaire les besoins des lycées et collèges en professeurs, pour ouvrir de véritables perspectives d'évolution aux étudiants titulaires de diplômes du premier cycle. A terme, ces mesures vont contribuer à la création d'instances de recherche en phase avec les stratégies de développement arrêtées par

le Gouvernement. Ainsi, dès la rentrée 2000/2001, année d'ouverture du Pôle universitaire, 650 étudiants dont 300 de niveau BTS et 350 de niveau DEUG sont attendus. Conformément aux mesures arrêtées par le Gouvernement, le nombre d'étudiants à l'étranger va diminuer progressivement compte tenu de son coût exorbitant. De 936 étudiants en 1999/00, on passe à 371 à l'année horizon du Plan. Les économies réalisées dans le cadre de cette nouvelle politique vont être réparties entre l'enseignement fondamental ainsi que l'enseignement technique et professionnel. Par ailleurs, l'accent sera mis sur l'utilisation des NTIC ainsi que sur les facilités d'accès à internet. Ces questions seront davantage développées, entre autres, dans l'étude sur la faisabilité économique et les perspectives de développement de l'enseignement supérieur.

4.4 Enseignement secondaire général

86. L'enseignement secondaire général accueille les élèves âgés de dix (17) ans au plus, titulaires du Brevet de l'Enseignement Fondamental et ayant subi le test d'admission organisé à cet effet ; il est sanctionné par le Baccalauréat. Les effectifs du public vont passer de 2 349 à près de 4 900 élèves entre 1999/00 et 2005/06 soit un taux d'accroissement moyen annuel de 13%. La part des filles dans les effectifs globaux s'élèvera à 2 000 soit 40% en l'an 2005/06. Près de 150 professeurs supplémentaires seront recrutés pour assurer le fonctionnement des lycées dont le nombre va augmenter avec l'ouverture dès 2001, d'un grand lycée de 2 000 places à Balbala et de trois lycées polyvalents de 500 places chacun implantés à Ali-Sabieh, Dikhil et Tadjourah.

4.5 Enseignement privé

87. Considéré comme un secteur appelé à être redynamisé, l'enseignement privé vise les mêmes objectifs que l'enseignement public. Les structures y afférentes sont celles créées pour dispenser un enseignement fondamental, secondaire ou supérieur par des communautés, des associations de parents d'élèves, des personnes morales ou physiques privées. En vue de favoriser l'essor de l'enseignement privé, l'Etat : i) continuera d'accorder des subventions aux ayants-droit sur la base de critères objectifs, ii) permettra aux enseignants du privé de participer aux sessions de recyclage au même titre que leurs collègues du public, et, enfin iii) procédera à l'harmonisation et à l'unicité des programmes. Toutes ces mesures vont contribuer à n'en pas douter au renforcement de la qualité. Sur le plan quantitatif, les effectifs de l'enseignement primaire privé devraient passer de 2 573 en 1999/00 à 7 000 à l'an 2005/6, soit un taux d'accroissement moyen annuel de 18%. Dans la même période, les effectifs des collèges privés vont doubler en passant de 1 130 à 2 500. Une étude sur l'enseignement privé est programmée d'ici à la fin de l'année. Elle devra aider à dégager de nouvelles perspectives pour l'enseignement privé.

4.6 Enseignement de l'arabe

88. L'enseignement de l'arabe va être renforcé en vue de lui permettre de jouer pleinement le rôle qui lui revient dans le cadre d'un développement harmonieux du système éducatif. A cet effet, les dispositions suivantes seront prises : i) introduction de la langue arabe à partir de la 3^e année, ii) réaménagement des programmes à tous les niveaux iii) formation initiale et recyclage des enseignants, iv) renforcement de l'horaire dévolu à l'arabe dans l'enseignement moyen v) introduction de l'enseignement en arabe à travers certaines disciplines telles que la morale, l'instruction civique, l'éducation artistique, l'histoire et la géographie, vi) création d'une inspection de la langue arabe dans l'enseignement moyen et

secondaire et vii) réglementation et encadrement de l'enseignement privé en langue arabe. En vue de la mise en œuvre de cette politique qui vise la promotion de l'arabe, l'Etat va procéder à un recrutement significatif d'arabisants. Dans l'enseignement primaire public, leur nombre va passer de 150 enseignants en 2001/2 à 250 en 2005/6. En ce qui concerne les collèges, les besoins en professeurs d'arabe vont s'élever à 30.

4.7 Alphabétisation

89. En matière d'Alphabétisation et d'Education non formelle, le Gouvernement ayant mesuré l'importance de l'éradication de l'analphabétisme s'est fixé pour objectif de « développer une vision élargie de la politique de lutte contre l'analphabétisme, par la mise en place d'une stratégie inter-sectorielle incluant les ONG et la création d'un fonds national de soutien à l'alphabétisation ». A cet effet, il sera mis en place un vaste programme d'alphabétisation en direction des non scolarisés et des analphabètes ou néo-analphabètes. Ces programmes cibleront en priorité les jeunes filles ou les femmes âgées de 15 à 45 ans. La Formation sera dispensée dans un cadre fonctionnel axé sur les besoins des apprenants et visera l'acquisition de compétences en communication orale et écrite, en calcul, en éducation islamique et en culture générale favorisant l'intégration harmonieuse des formés dans la vie socio-professionnel ou leur réinsertion dans un processus d'éducation formelle générale ou professionnelle. Les ONG et les opérateurs privés seront largement mis à contribution dans le cadre d'un partenariat dynamique avec les pouvoirs publics. La continuité des programmes étant en grande partie tributaire de la pérennité des ressources financières, l'Etat mettra en place un dispositif de financement adapté qui mobilisera en plus des opportunités offertes par la coopération bilatérale et internationale, toutes les ressources nationales possibles. Une attention particulière sera accordée à la réduction des coûts et la rationalisation de l'utilisation des moyens prévus à cet effet. Plus spécifiquement, les mesures suivantes seront prises : i) alphabétiser 14 500 jeunes filles et femmes à raison de 2 900 par an, ii) former en arabe 360 jeunes filles et femmes néo-analphabètes dans des métiers générateurs de revenus pour favoriser leur insertion dans la vie active, iii) consolider et renforcer la capacité d'accueil des infrastructures d'alphabétisation et iv) appuyer l'organisation de campagnes de sensibilisation et d'information en direction des groupes cibles.

4.8 Education physique et sportive

90. L'éducation physique et sportive sera rénovée, restructurée et mieux intégrée dans les activités d'éducation et de formation. L'Education Physique et Sportive (E P S) constitue un élément d'éducation permanente et un droit inaliénable pour tout citoyen sans discrimination aucune. Elle développe chez l'individu les qualités motrices (force, résistance, adresse...), cognitives (méthodologie, réflexion, prise de décision...) et affectives (socialisation, prise de risque, maîtrise des émotions...) utiles à la vie. Enfin, elle vise l'acquisition d'habiletés et de connaissances incitant l'apprenant à porter un intérêt à sa santé, à la qualité de sa vie, et être capable à s'adapter à des conditions et à des milieux différents. Parce qu'il permet un développement complet et harmonieux de l'enfant, de l'adolescent afin qu'il puisse gérer sa vie physique future, l'Education Physique et Sportive doit être considérée comme une discipline d'enseignement à part entière et il est primordial de donner aux enfants et aux enseignants les moyens nécessaires pour qu'elle joue pleinement son rôle à l'école. C'est pourquoi l'implantation de toute infrastructure scolaire et universitaire doit prendre en compte les aires de jeu et les espaces réservés à l'E P S. ainsi que les équipements y afférents.

4.9 Partenariat

91. Conformément aux recommandations issues des Etats Généraux de l'Education et aux clauses de la nouvelle Loi d'Orientation, des dispositions concrètes seront prises afin de mettre en place un cadre de coopération et de partenariat d'une part, entre l'Etat et les bailleurs de fonds, et d'autre part, entre l'Etat, les collectivités locales et les parents d'élèves. A ce sujet, il importe de souligner qu'une étude sur la participation des communautés locales à la gestion et au financement de l'école est programmée d'ici à la fin de l'année.

**DEUXIEME PARTIE : PLAN D'ACTION
2001/2005**

V OBJECTIFS ET ACTIONS

5.1 Objectif général du secteur

Assurer la promotion des ressources humaines par l'éducation, afin de créer les conditions permettant aux djiboutiens de jouer pleinement et effectivement leur rôle dans le processus de développement socio-économique du pays.

5.2 Objectifs spécifiques par sous secteur

5.2.1 Sous-secteur de l'Enseignement fondamental

5.2.1.1 Enseignement primaire

Objectif spécifique n°1 : Renforcer l'équité et l'accès à l'enseignement primaire

92. La promotion de l'enseignement primaire arrive en tête des priorités retenues. Sa mise en œuvre implique diverses mesures d'accroissement de l'offre d'éducation, de stimulation de la demande, d'amélioration de l'efficacité interne du système en vue d'atteindre un taux brut de scolarisation de 73% en l'an 2005. Dans cette perspective, les actions suivantes sont envisagées.

Action 1.1: Se doter d'une capacité d'accueil suffisante pour offrir un enseignement de qualité à tous les enfants

Pour répondre à une éducation pour tous face à une poussée démographique très forte, il est prévu la construction et l'équipement d'au moins 575 classes ainsi que la réhabilitation de 108 autres et la mise en place des structures connexes

Résultat attendu :

En zone urbaine (villes et gros villages):

- 105 classes construites et équipées en guise d'extension
- 30 groupes scolaires composés chacun de 12 classes, d'une bibliothèque d'un bloc administratif et de latrines construits et équipés
- 80 classes et 20 latrines réhabilitées

En zone rurale

- 14 classes construites et équipées en guise d'extension
- 32 écoles composées chacune de 3 salles de classe, d'un bloc cantine/réfectoire, de dortoirs filles et garçon et d'un bloc administratif construits et équipés
- 26 latrines des écoles rurales existantes construites et équipées
- 28 classes et 5 blocs dortoirs et de cantines réhabilités

Action 1.2 : Promouvoir la scolarisation des filles

Dans de nombreuses sociétés, les préjugés donnent à la femme un rôle de second plan ; la société djiboutienne ne fait pas exception du fait du poids de la tradition. Pour mettre fin à ces pesanteurs socio-culturelles, une campagne de sensibilisation sera menée en direction

des populations avec l'appui des médias et des dispositions pratiques seront prises pour libérer les filles des pesanteurs économiques ou socio-culturelles.

Résultat attendu : l'éradication des préjugés envers la scolarisation des filles est effective. Le taux brut de scolarisation des filles passe de 33% en 2000/01 à 65% en 2005/6.

Action 1.3 : Assurer l'égalité des chances à tous les enfants

La mise en place d'une politique d'éducation pour tous amène le Gouvernement djiboutien à accorder une attention particulière, d'une part, à l'amélioration des conditions d'apprentissage des enfants des zones rurales et des centres péri-urbains pauvres et d'autre part, à la scolarisation des enfants ayant des besoins spéciaux. En effet, le taux élevé d'échec scolaire est dû, en grande partie, à la pauvreté de l'environnement culturel, aux difficultés d'accès aux livres, aux carences alimentaires et aux anomalies physiques de certains enfants.

Résultat attendu :

- 30 salles de bibliothèques construites et équipées dans les écoles semi-urbaines et rurales
- 6 salles de bibliothèques réhabilitées
- 12 000 élèves bénéficiaires des services des cantines et de fournitures scolaires gratuites
- le centre de médecine scolaire réhabilité et équipé
- 2 infirmiers spécialisés formés
- 1 inspectrice et 2 conseillers pédagogiques à spécialiser

Action 1.4 : Développer progressivement l'éducation préscolaire

L'enseignement préscolaire encore à l'état embryonnaire est entièrement pris en charge par le secteur privé et ne couvre que quatre écoles. Ce manque de « culture préscolaire » constitue un handicap sérieux chez les enfants n'ayant pas fréquenté ces structures. Même si la loi d'orientation intègre l'enseignement préscolaire dans l'éducation de base comme étant facultatif, il n'en demeure pas moins qu'il est d'une importance capitale pour l'éveil de la petite enfance. En effet, savoir ce qu'est d'aller à l'école, vivre en société, partager le jeu, sortir du cercle familial présentent un aspect positif pour la suite de la scolarité et permet d'acquérir des automatismes cognitifs et psychomoteurs pouvant être utiles à l'avenir.

Résultat attendu : l'appui à l'enseignement privé et la création d'une école d'application préscolaire

Action 1.5 : Développer et normaliser l'enseignement privé dans l'optique de l'application de la loi d'orientation.

Conformément à l'esprit des Etats généraux de l'Education, l'Etat devra aider l'enseignement privé à s'organiser davantage en respectant la réglementation en vigueur notamment en ce qui concerne les normes pédagogiques et le contenu des programmes.

Résultat attendu : Mise en place d'un système de partenariat entre les pouvoirs publics et le secteur privé afin d'aider celui à mieux jouer son rôle d'auxiliaire.

Objectif spécifique n° 2 : Améliorer la qualité de l'Enseignement primaire

93. L'amélioration de la qualité de l'enseignement primaire passe par les actions suivantes :

Action 2.1 : Elever le niveau de recrutement et de qualification des enseignants.

Le personnel enseignant est insuffisamment qualifié : au titre de l'année scolaire 1999/00, 62,5 % du corps enseignant sont titulaires d'un certificat pédagogique alors que 37,4 % sont des contractuels (suppléants et volants). Il convient de signaler que même si la formation des maîtres au CFPEN enregistre de plus en plus de candidats bacheliers, elle demeure très peu professionnelle, conduisant de fait à un gonflement de l'effectif des conseillers pédagogiques (43 pour 70 écoles en 1999/2000) afin de pallier les insuffisances de la formation initiale des maîtres.

Résultat attendu :

- un plan de formation réalisé et mis en œuvre
- 1 200 nouveaux instituteurs formés soit 240 par année pendant la durée du plan.
- 1000 enseignants recyclés
- 214 000 manuels achetés et distribués

Action 2.2 : Formation des personnels de direction et d'encadrement.

La mise en place de l'Education de base se traduit par une augmentation accélérée du nombre d'enseignants et une exigence qualitative à tous les niveaux. Un encadrement de qualité des enseignants devra être assuré pour leur permettre de répondre avec efficacité à leurs missions.

Résultat attendu : 140 directeurs et 50 conseillers pédagogiques sont formés.

Action 2.3 : Réactualiser les programmes d'enseignement.

Pour améliorer les performances dans les apprentissages et pour répondre aux contraintes de développement du pays et aux mutations économiques, sociales et politiques en cours, il est souhaitable de réactualiser les programmes d'enseignement. Cela est d'autant plus nécessaire que la tenue des Etats généraux marque la fin d'une étape. La nouvelle loi d'orientation officialise ce constat et annonce les principales directions du changement souhaité. En vue de la rénovation des programmes, une commission nationale au sein de laquelle chaque discipline est représentée sera mise en place.

Résultat attendu :

- Programmes d'enseignement rénovés et adaptés aux réalités socio-économiques ;
- Programmes validés et diffusés ;

Action 2.4 : Renforcer l'enseignement de l'arabe dans l'enseignement fondamental

L'Etat a décidé tout en maintenant le français comme langue et matière d'enseignement de renforcer l'enseignement de l'arabe par i) l'introduction précoce de l'apprentissage de l'arabe, la refonte des programmes et l'amélioration de la formation des

personnels enseignants par la mise en place d'un plan de formation initiale et continue, et ii) la traduction des contenus d'enseignement dans l'une ou l'autre langue pour une meilleure harmonisation des curricula.

Résultat attendu :

- Une étude de faisabilité réalisée et disponible
- Des disciplines telles que l'éducation civique, l'histoire et la géographie sont enseignées en arabe et des professeurs formés à cet effet.

Objectif spécifique n° 3 : Renforcer le système d'inspection et de suivi pédagogique

94. En vue d'atteindre cet objectif, les actions suivantes sont prévues :

Action 3.1: Améliorer les conditions matérielles et logistiques des inspections

Résultat attendu :

- 2 inspections réhabilitées
- 1 inspection dans les districts d'Obock et d'Ali-Sabieh , 2 à Balbala et 2 à Djibouti ville sont construites et équipées;
- 1 centre de ressources documentaires est construit et équipé
- Un budget de fonctionnement est mis en place au niveau de chaque inspection ;

5.2.1.2 Enseignement moyen général

Objectif spécifique n°1 : Renforcer l'équité et l'accès à l'enseignement moyen général

95. Dans le cadre du développement de l'enseignement moyen général, les mesures suivantes sont envisagées :

Action 1.1: Etendre les capacités d'accueil de l'enseignement moyen général

Résultat attendu :

- 2 collèges de 1 200 places construits et équipés

Sont construits et équipés dans les collèges existants :

- 22 classes
- 3 laboratoires
- 5 gymnases

Sont réhabilités :

- 10 classes
- 5 laboratoires
- 2 bibliothèques
- 3 blocs administratifs

Action 1.2: Renforcer la scolarisation des filles notamment dans les séries scientifiques

Résultat attendu : Les filles représentent 43% des effectifs globaux en l'an 2005

Objectif spécifique n° 2 : Améliorer la qualité de l'Enseignement moyen général

96. Les consultations nationales effectuées à l'occasion des EGE ont mis en évidence un constat d'échec scolaire lié essentiellement au manque de maîtrise du français qui est la langue d'enseignement, à la sous-qualification pédagogique des enseignants et à l'inadaptation des manuels et des programmes.

Action 2.1: Améliorer la performance des élèves et la qualité des apprentissages

Résultat attendu :

- 2 inspecteurs formés aux techniques d'évaluation
- le mandat de la Cellule d'évaluation du CRIPEN renforcé et élargi
- un programme de formation continue des enseignants mis en place
- 68 400 manuels achetés et distribués

Action 2.2: Assurer la formation initiale et continue des enseignants

Résultat attendu : 195 professeurs formés et 500 professeurs recyclés

Action 2.3: Réactualiser les programmes

Résultat attendu : 2 500 exemplaires des nouveaux programmes distribués

5.2.1.3 Enseignement moyen technique et professionnel

Objectif spécifique n°1 : Renforcer l'équité et l'accès à l'enseignement moyen professionnel

97. La création d'une filière enseignement moyen professionnel conformément à la nouvelle Loi d'orientation s'inscrit dans un contexte de lutte contre le chômage et l'exclusion scolaire. Les Centres d'Apprentissage et de Perfectionnement qui seront mis en place à cet effet permettront d'une part, de susciter l'auto-emploi et d'autre part, de mettre à la disposition du marché de l'emploi des ouvriers qualifiés. L'inscription des filles dans ces structures sera encouragée.

Action 1.1: Créer de nouvelles structures et réhabiliter le seul centre existant

Résultat attendu :

- 5 Centres d'apprentissage dont 2 à Djibouti-ville et 1 dans chacun des districts de Tadjourah, Obock et Dikhil construits et équipés
- Le CAP d'Ali-Sabieh réhabilité et équipé.

Action 1.2: Encourager la scolarisation des filles

Résultat attendu : les filles représentent 43% des effectifs globaux à l'an 2005

Objectif spécifique n° 2 : Assurer la qualité de l'Enseignement moyen professionnel

98. La volonté de mise en œuvre d'une vaste structure d'appui pédagogique et de formation des enseignants dans le sous secteur de l'enseignement moyen professionnel est une manifestation concrète des EGE. De ce fait, elle constitue la pierre angulaire de la réforme du système éducatif.

Action 2.1: Mettre en place un programme de formation des formateurs

Résultat attendu : 80 enseignants formés

Action 2.2: Elaborer les programmes des nouvelles structures

Résultat attendu : les programmes prennent en compte les besoins éducatifs des jeunes pour faciliter leur insertion dans la vie professionnelle

Action 2.3: Doter les centres d'apprentissage de manuels adaptés et en nombre suffisant

Résultat attendu : 43 000 manuels achetés

Action 2.4: Mettre à la disposition des CAP la matière d'œuvre nécessaire à la formation pratique des élèves

Résultat attendu : La matière d'œuvre au profit des centres est acquise

5.2.2 Enseignement secondaire technique et professionnel

Objectif spécifique n°1 : Renforcer l'équité et l'accès à l'enseignement secondaire technique et professionnel

99. L'enseignement technique et professionnel est caractérisé, d'une part, par l'étroitesse du réseau de centres de formation, et, d'autre part, par leur dispersion en termes de responsabilités. Ainsi, le réseau comprend : i) trois (3) établissements publics - un Lycée industriel et commercial (LIC), ainsi qu'un établissement d'enseignement ménager situés à Djibouti ville, et un Centre d'Apprentissage et de Perfectionnement à Ali-Sabieh ; ii) deux (2) Centres de Formation pour Adultes (CFPA) dont l'un est à Djibouti et l'autre à Tadjourah, et iii) neuf (9) établissements d'enseignement ménager relevant du privé. Cette situation embryonnaire est loin de satisfaire une demande d'éducation dont seulement un tiers est pris en charge par l'enseignement secondaire général. Compte tenu de cette situation, trois lycées polyvalents de 500 élèves disposant chacun d'ateliers et de salles spécialisées vont être construits à Tadjourah, Ali-Sabieh et Dikhil. Les actions et les résultats attendus y afférents sont décrits dans le volet « Enseignement secondaire général ».

Action 1.1: Renforcer la capacité d'accueil de l'enseignement technique et professionnel

Pour des raisons liées à la faiblesse de la capacité d'accueil du LIC, seulement 10% des élèves ont la possibilité après le BEP, de poursuivre leurs études.

Résultat attendu :

- Sont construits et équipés au profit du LIC :
 - 3 laboratoires multimédias d'une capacité d'accueil de 26 élèves chacun
 - 3 salles banalisées d'une capacité d'accueil de 30 élèves chacun
 - 3 laboratoires spécialisés pour les cours de travaux pratiques des sections sciences et technologie industrielle (physique, chimie, construction mécanique et électronique)
 - 1 salle de conférence d'une capacité de 200 personnes
 - 1 atelier polyvalent de 300 m² et de 3 salles annexes

- Le magasin général du LIC est agrandi pour accroître sa capacité de stockage
- La clôture du LIC est réhabilitée

Objectif spécifique n° 2 : Améliorer la qualité de l'Enseignement secondaire technique et professionnel

100. Dans les trois lycées existants (LIC, LED, LEP), il y a un manque crucial d'enseignants en particulier dans les filières technologique et professionnelle. Par ailleurs, la relève des assistants techniques français dont l'effectif diminue chaque année n'est pas du tout assurée par un personnel qualifié. En effet, pour faire face à cette situation, les établissements recrutent des professeurs dont le niveau de qualification est insuffisant (BAC). En outre, eu égard à la priorité accordée à l'ETP, il est nécessaire que ce sous secteur dispose de ressources humaines compétentes et en nombre suffisant. Par ailleurs, les programmes actuellement en vigueur dans les établissements sont des programmes français élaborés pour répondre aux besoins d'une économie spécifique.

Action 2.1: : Assurer la formation initiale et continue des enseignants ainsi que des membres de l'encadrement

Résultat attendu :

- 150 enseignants (niveau BAC + 3) sont formés
- 4 inspecteurs sont formés
- 4 conseillers pédagogiques sont formés

Action 2.2: réviser et adapter le contenu des programmes

Résultat attendu :

Programmes rénovés disponibles ;

5.2.3 Enseignement secondaire général

Objectif spécifique n° 1 : Réguler le flux d'accès à l'enseignement secondaire général

101. Avec un taux réel (public et privé) de 44,4 % de transition du CM2 en 6^{ème} et de 36,18 % de la classe de 3^{ème} en seconde (Lycée d'Etat ou au LIC) en 1999/2000, l'enseignement secondaire général est caractérisé par une évolution rapide de ses effectifs. Le taux d'accroissement moyen annuel est de 6,9 % sur la période 1990/91 (7982 élèves) à 1999/2000 (14 570 élèves). En termes de répartition spatiale, 15 établissements sur les 19 sont concentrés à Djibouti ville et environs et abritent 84 % des effectifs du secondaire général. L'offre d'enseignement secondaire est caractérisée par une saturation et un sureffectif des établissements. Un desserrement des effectifs s'avère indispensable afin de faciliter l'extension de sa couverture.

Action 1.1 : Maintenir le taux de transition à 40% de la classe de 3^{ème} en seconde

La répartition des élèves admis en classe de 2nd doit désormais tenir compte de la capacité d'accueil des établissements existants.

Résultat attendu : Le développement de l'enseignement secondaire est maîtrisé et compatible avec les ressources disponibles.

Action 1.2 : Construire de nouveaux lycées pour désengorger le lycée d'Etat

Résultat attendu :

- 1 lycée de 2 000 élèves construit et équipé à Balbala
- 1 lycée polyvalent de 500 élèves disposant d'un atelier et des salles spécialisées construit et équipé dans chacun des districts de Ali-Sabieh, de Dikhil et de Tadjourah

Action 1.3 : Organiser des cours de soutien aux candidats libres

Résultat attendu : 150 candidats libres au baccalauréat bénéficient chaque année de cours spéciaux

Objectif spécifique n° 2 : améliorer la qualité de l'enseignement secondaire général

102. Les actions ci-après sont envisagées :

Action 2.1 : Assurer la formation initiale et continue des enseignants et des personnels

Résultat attendu :

- 150 nouveaux enseignants formés d'ici à l'an 2005
- 210 enseignants recyclés d'ici à l'an 2005

Action 2.2 : Adapter les programmes au contexte socio-économique

Les programmes actuels sont les mêmes que ceux utilisés en France donc totalement étrangers au contexte du pays

Résultat attendu : Programmes réactualisés disponibles

5.2.4 Enseignement supérieur

Objectif spécifique n° 1 : Mettre en place une structure d'enseignement supérieur propre au pays

103. L'enseignement supérieur à Djibouti est encore à l'état embryonnaire. Le sous-secteur recouvre un enseignement court mis en place depuis 1990. Par ailleurs, l'Etat djiboutien entretient rien que pour l'année 1999/00, un millier d'étudiants boursiers à l'étranger pour une enveloppe dépassant le milliard de francs djiboutiens soit environ 6 millions de \$US. L'effectif des boursiers en constante évolution, a pratiquement doublé entre 1996 et 2000 (500 à 1000 étudiants environ) alors qu'une bonne partie des étudiants ayant obtenu leur diplôme ne rentrent pas au pays à l'issue de leur formation. Or, le nombre de bacheliers ne cessant de croître (322 en 1996 et 470 en 1999), l'Etat ne sera plus bientôt en mesure de garantir l'égalité des chances d'accès à l'enseignement supérieur.

Action 1.1: Mettre en place les infrastructures et les équipements de l'université

Résultat attendu : L'université est construite et équipée et elle est fonctionnelle

Objectif spécifique n° 2 : renforcer la qualité de l'enseignement supérieur

104. Actuellement, les professeurs qui interviennent dans les sections de techniciens supérieurs ou au Centre de Formation du Personnel de l'Education nationale dans les formations DEUG sont essentiellement des assistants techniques français.

Action 2.1: Permettre aux enseignants de bénéficier d'une formation initiale et continue

Résultat attendu : Un corps d'enseignants djiboutiens de haut niveau (une centaine d'ici à l'an 2005) est créé pour assurer la relève des assistants techniques français et pour prévenir les besoins futurs

Action 2.2: Organiser des voyages d'études au profit des enseignants

Résultat attendu : La prestation des enseignants est améliorée sur le plan qualitatif grâce aux colloques, conférences et autres rencontres internationales

Action 2.3 : Faciliter d'accès aux nouvelles technologies d'information et de communication

Résultat attendu : Les conditions matérielles et techniques d'accès aux NTIC sont réunies

Action 2.4 : Aider à la création et au développement des PMI et PME

Résultat attendu : La cellule d'appui pour des études de faisabilité de projets portant sur les PMI et PME est renforcée sur le plan humain et matériel

Action 2.5 : Améliorer la qualification des agents en cours d'emploi afin de renforcer la productivité

Résultat attendu : Une formation à la carte est dispensée au profit des agents de l'administration et des entreprises de la place

5.2.5 Alphabétisation

Objectif spécifique n°1 : Améliorer l'accès à l'alphabétisation

105. Les différentes campagnes d'alphabétisation ont été menées de façon discontinue entre 1991 et l'an 2000 avec une interruption en 1994 et 1997. Les cours d'alphabétisation sont dispensés généralement en français et en arabe et dans une proportion moindre, dans les langues nationales. Ils se font dans des locaux d'emprunt (les écoles primaires, les foyers sociaux) et parfois au siège des associations. Malgré les efforts accomplis, l'alphabétisation des adultes reste confrontée aux problèmes majeurs suivants : i) dispersion des actions spécifiques et du personnel responsable de la formation et de l'alphabétisation dans plusieurs ministères, ONG, et Associations, conduisant souvent à un manque de cohésion dans la gestion des opérations ainsi qu'à un affaiblissement de leur impact sur le programme national, ii) la discontinuité des campagnes qui joue négativement sur le rendement des apprenants et iii) l'absence de ressources propres.

Action 1.1: Disposer en permanence de locaux propres afin d'accueillir le maximum de personnes dans le souci de réduire de 50% le taux d'analphabétisme d'ici à l'an 2015 (à raison de 17% tous les 5 ans)

Actuellement, il n'existe pas de centres spécifiques à l'alphabétisation. L'alphabétisation se fait dans les établissements scolaires (le soir, après la sortie de classe) et dans les sièges de certaines associations. Ces locaux et surtout leur mobilier ne sont pas adaptés à un public adulte et le fait qu'ils ne soient pas disponibles dans la journée constitue un handicap pour les alphabétisés, particulièrement les femmes qui souhaiteraient suivre les cours d'alphabétisation le matin ou l'après-midi en fonction de leur temps libre.

Résultat attendu :

- 3 centres spécifiques à l'alphabétisation construits et équipés
- Taux d'analphabétisme réduit

Action 1.2: Elaborer une stratégie de communication

La stratégie consisterait à sensibiliser l'opinion publique à travers la création d'un comité chargé de l'Information, de l'Education et de la Communication (IEC), qui, pendant toute la campagne aura pour mission la sensibilisation de l'opinion publique et la transmission de toutes les informations concernant la politique de l'alphabétisation en utilisant les canaux modernes de communication (radio, télévision, presse écrite et affiches...)

Résultat attendu :

- 120 membres de l'encadrement et des directeurs d'écoles formés aux techniques d'IEC
- L'importance de l'Alphabétisation à l'échelle nationale est mieux perçue
- Le taux de participation des apprenants augmente
- Le taux de déperdition est réduit

Action 1.3: Soutenir les ONG et les centres privés dans leurs activités d'alphabétisation

Résultat attendu :

- Un fonds de soutien aux ONG et centres privés est mis en place
- 240 alphabétiseurs formés
- Des primes à l'encadrement sont octroyées
- 50 classes équipées

Objectif spécifique n°2 : Renforcer la qualité de l'alphabétisation

106. A l'état actuel, il est difficile de faire une situation exhaustive de l'analphabétisme en raison de l'absence et du manque de fiabilité des données statistiques. Aussi, il semble nécessaire de mener une enquête rigoureuse pour mieux cerner le taux d'analphabétisme à l'échelle nationale. Par ailleurs, la situation actuelle de l'alphabétisation se caractérise par des actions éparses favorisées par l'absence de politique nationale en matière d'alphabétisation, de cadre juridique et institutionnel. Afin de garantir le succès des futurs programmes, il s'avère indispensable de mettre en place une structure de coordination qui aurait pour mission de canaliser tous les efforts menés en matière d'alphabétisation en assurant la mise en place des programmes, la conception des outils didactiques, le suivi, l'encadrement et l'évaluation

Action 2.1: Disposer d'une base de données fiables sur les principaux indicateurs

Résultat attendu : Résultats de l'étude disponible et exploitable

Action 2.2 : Créer une structure de coordination

Résultat attendu :

- Une structure de coordination construite et équipée
- Les différents programmes d'alphabétisation sont harmonisés
- Les informations sont centralisées afin de créer une banque de données
- Les projets d'alphabétisation sont mieux suivis
- Les activités font l'objet d'une planification rigoureuse

Action 2.3 : Assurer la formation initiale et continue des formateurs

La mobilité constante du personnel enseignant du MEN qui fait office d'alphabétiseurs oblige les structures chargées de l'alphabétisation à toujours faire appel à d'autres agents à chaque campagne. D'où la nécessité de mettre en place une équipe pédagogique spécialisée en andragogie qui aurait pour mission d'assurer la formation en alphabétisation de façon continue.

Résultat attendu :

Formation initiale

- 10 formateurs formés
- 240 alphabétiseurs formés

Formation continue

- 10 formateurs recyclés
- 240 alphabétiseurs recyclés

Action 2.4: Evaluer les programmes d'alphabétisation en vue de leur rénovation et l'élaboration de matériels pédagogiques

Résultat attendu :

- Résultats de l'évaluation et sont disponibles :
- 1 500 manuels distribués
- 1 500 Guide du formateur
- 10 000 manuels de lecture
- 10 000 manuels de calcul
- 10 000 manuels de science

Action 2.5: Etudier la faisabilité de l'introduction des langues nationales dans l'enseignement non formel

Résultat attendu : Résultats de l'étude disponible et exploitable

5.2.6 Education physique et sportive

Objectif spécifique n°1 : accroître l'accès aux activités physiques et sportives

107. Les conditions d'enseignement de l'éducation physique et sportive sont très variables selon les niveaux d'enseignement et selon les localités. Dans les écoles primaires de Djibouti, on peut distinguer deux catégories d'établissements : i) les établissements disposant d'un espace de jeu acceptable mais manquant d'équipements ; ii) les établissements dont les infrastructures n'ont besoin que de légers aménagements de surfaçage ou de terrassement). Dans l'enseignement secondaire, les gymnases de certains établissements nécessitent de gros travaux de réhabilitation et la création de plusieurs terrains annexes ainsi qu'une dotation importante de matériels sportifs. Faute d'infrastructures sportives, l'enseignement d'EPS n'est pas dispensé dans la plupart des collèges. Dans les Districts de l'intérieur, chaque collège dispose d'un stade mais manque de matériels sportifs.

Action 1.1: Construire, réhabiliter et équiper les aires de jeux pour les rendre beaucoup plus fonctionnelles

Résultat attendu : les infrastructures et les équipements mis en place sont utilisables

Objectif spécifique n°2 : Améliorer la qualité de l'Education physique et sportive

108. L'amélioration de la qualité de l'EPS passera par l'action suivante :

Action 2.1: Assurer la formation initiale et continue des enseignants d'EPS

Résultat attendu : (cette question est prise en compte dans les autres secteurs)

5.2.7 Enseignement de l'arabe et enseignement en arabe

Objectif spécifique n°1 : développer l'enseignement en langue arabe

109. L'existence d'un enseignement privé, en langue arabe, aux effectifs croissants montre qu'il existe une réelle demande sociale d'un enseignement de base et d'un enseignement secondaire en langue arabe. Les dispositions de la loi d'orientation du système éducatif, notamment celles relatives aux langues d'enseignement, ainsi que les recommandations des Etats généraux de l'Education relatives au partenariat à établir avec l'enseignement privé, constituent l'ancrage juridique de l'institution d'un enseignement en langue arabe dans le secteur public. C'est donc, à la fois pour répondre à une demande sociale réelle et pour remplir sa mission d'utilité publique que l'école se doit d'étudier les voies et moyens permettant aux citoyens de conférer à leurs enfants une éducation en langue arabe conforme aux valeurs, à l'histoire et au devenir de la société djiboutienne dans l'encadrement culturel et géographique qui est le sien. Ce choix laissé aux parents pourrait s'exprimer dès l'enseignement préscolaire.

Action 1.1 : Réaliser une étude de faisabilité sur l'enseignement en arabe de certaines disciplines telles que l'instruction civique, l'histoire et la géographique.

Il est souhaitable d'introduire progressivement au niveau du public l'enseignement en arabe compte tenu du rôle qu'il joue dans le renforcement de la scolarisation dans les établissements privés.

Résultat attendu : le rapport sur l'étude de faisabilité sur l'enseignement en arabe est disponible

Objectif spécifique n°2 : Améliorer la qualité de l'Enseignement de l'arabe

110. L'enseignement de la langue arabe a été jusqu'à présent assuré par des enseignants contractuels. Les résultats de cette pratique sont connus : enseignants non motivés en raison de l'absence de perspectives de carrière et faible performance des élèves. Par ailleurs, compte tenu de l'augmentation de l'horaire de l'arabe, de nouveaux enseignants devront être formés ainsi que des inspecteurs et des conseillers pédagogiques pour relever la qualité de l'enseignement. Celle-ci sera également renforcée par la mise en place de programmes et de manuels adaptés.

Action 2.1 : Assurer la formation initiale et continue des enseignants

Résultat attendu :

- 148 enseignants de la langue arabe sont formés pour faire face à l'augmentation des horaires
- 85 enseignants suppléants recyclés
- 32 conseillers pédagogiques dont 10 à former et 22 à recycler
- 2 inspecteurs formés (1 pour le primaire et 1 pour le secondaire)

Action 2.2 : Elaborer des programmes et des manuels adaptés au contexte djiboutien

Résultat attendu :

- Un curriculum pour l'enseignement de l'arabe suffisamment détaillé est élaboré
- Des supports didactiques en nombre suffisant sont fournis aux élèves

Objectif spécifique n°3 : Renforcement des capacités

111. Les établissements privés d'enseignement arabe, accueillent un nombre croissant d'enfants djiboutiens. Or, la plupart d'entre eux, ne sont ni reconnus par le Ministère de l'Education Nationale, ni encadrés au niveau des programmes et des contenus dispensés. Faute d'un suivi, ces établissements offrent des enseignements basés sur des manuels et des programmes disparates provenant des pays voisins. La mise en place d'un dispositif de contrôle administratif et pédagogique du fonctionnement des établissements privés est aujourd'hui nécessaire afin de : i) simplifier les procédures administratives de reconnaissance des établissements privés et ii) unifier les programmes et les modes d'évaluation.

Action 3.1: Mettre en place un dispositif de régulation de l'enseignement de l'arabe

Résultat attendu :

- les programmes d'enseignement et les modes d'évaluation sont unifiés
- 1500 exemplaires des nouveaux programmes sont distribués
- 40 chefs d'établissement sont formés

5.2.8 Renforcement des capacités de gestion et de pilotage

112. La stratégie de renforcement des capacités institutionnelles du secteur de l'éducation couvre l'ensemble des services de l'éducation et s'articule autour de la planification, de la gestion, du pilotage du suivi et du contrôle de la mise en œuvre du programme d'action. Les cinq objectifs spécifiques y afférents visent (i) la mise en place des règles et procédures d'administration et de gestion, (ii) le renforcement des compétences professionnelles des cadres et agents, (iii) l'amélioration des conditions logistiques de travail, (iv) l'amélioration de la mise en œuvre opérationnelle de la politique d'éducation et de formation, et (v) le développement du partenariat au sein du secteur de l'éducation.

Objectif spécifique 1 : Mettre en place les mécanismes et procédures de planification, de gestion, d'évaluation et de pilotage

113. Les actions ci-après concourent à la mise en œuvre de cet objectif :

Action 1.1 : Produire et diffuser des manuels de procédures de planification, de gestion, de suivi et de contrôle pédagogique

Des groupes de travail spécialisés, appuyés par des consultants nationaux et internationaux, auront la charge de la conception et de l'élaboration des manuels de procédures. La production et la diffusion de ces manuels et documents incomberont aux services compétents des ministères concernés.

Résultat attendu : Sont produits et diffusés :

- un manuel déterminant les règles et procédures de planification et de programmation, portant sur :
 - * des normes et critères de la carte scolaire précisant les modalités d'ouverture, d'extension et de fermeture des établissements,
 - * les normes et critères de construction et d'entretien des infrastructures d'enseignement et de formation,
 - * adopté et mis en application ;
- un manuel de procédures d'administration et de gestion des ressources , portant sur:
 - * les modalités de gestion, l'élaboration du budget, sur la diffusion et la conservation de l'information, adopté et mis en application ;
- deux manuels de procédures et de textes réglementaires destinés à l'évaluation, au suivi ainsi qu'au au contrôle pédagogique et administratif, portant sur :
 - * les modalités d'évaluation des apprentissages scolaires, d'encadrement, d'inspection pédagogique et de contrôle de la gestion administrative, financière et matérielle, adopté et mis en application ;
- deux manuels de procédure sur la gestion des établissements scolaires (enseignement général et technique)

Action 1.2 : Renforcer le système d'information en matière de planification, de gestion et d'évaluation

L'utilisation des données statistiques n'est pas encore systématisée dans les services susceptibles de pouvoir s'en servir dans le cadre de leurs activités quotidiennes. Cette situation devrait être corrigée le plus rapidement possible si l'on en juge par les efforts qui ont été faits ces dernières années pour publier des statistiques fiables dans les délais requis. Par ailleurs,

dans le souci de faciliter la prise de décision, la culture de l'évaluation doit être renforcée dans l'analyse des données quantitatives et qualitatives.

Résultat attendu :

- La structure d'évaluation du CRIPEN est redynamisée et ses missions élargies de manière à prendre en compte à la fois les questions relevant du formel et de l'informel. Elle dispose également d'une structure sur l'information et l'orientation des élèves
- Des livrets sur l'évaluation produits et diffusés
- Des données statistiques fiables régulièrement disponibles dans les délais requis

Action 1.3 : Rendre opérationnelle la carte scolaire

Un Conseil national et des Conseils régionaux de la carte scolaire seront conçus et mis en place pour gérer la demande d'éducation. Les normes et les critères de la carte scolaire seront définis et mis en application. Un réseau informatique sera implanté au niveau central avec une ramification dans les principaux districts. Les personnels des structures en charge de la carte scolaire seront formés à l'utilisation des nouveaux outils. Une attention particulière sera accordée à la carte professionnelle

Résultat attendu :

- Un cadre institutionnel de la carte scolaire est mis en place, le personnel formé aux niveaux central et déconcentré et la répartition de l'offre plus efficace
- une carte professionnelle est réalisée et disponible

Action 1.4: Produire périodiquement des indicateurs de suivi de la mise en œuvre du programme national

Il s'agit de produire chaque année, des indicateurs de suivi de la mise en œuvre de la nouvelle politique d'éducation et de formation afin de renseigner les décideurs, de disposer d'outils efficaces de pilotage du programme national et d'opérer en cours d'exécution les réajustements nécessaires.

Résultat attendu :

- Elaboration d'indicateurs de résultats et d'un tableau de bord pour un meilleur suivi du plan d'action
- Des indicateurs portant sur les principales variables de développement du secteur de l'éducation et de la formation sont disponibles et rendent compte de l'évolution du système. Il s'agit notamment des taux de scolarisation, taux de rendement internes, effectifs des élèves et des enseignants, taux de transition, proportion des filles, nombre de livres par élève, ratio élèves/enseignant, efforts absolu et relatif en faveur de l'éducation, tableaux par catégorie de coûts, charges de personnel, dépenses de fournitures et de matériels didactiques, bourses, etc.

Objectif spécifique 2 : Renforcer les compétences professionnelles des cadres et agents en charge de la planification, de l'administration et de la gestion de l'éducation

114. Les services devront disposer de ressources humaines compétentes leur permettant :
- la formulation continue des politiques et stratégies de développement de l'éducation pour leurs sous-secteurs respectifs ;
 - l'administration du système et la gestion des ressources ;
 - le suivi, l'évaluation et le contrôle des opérations ;
 - le développement de la communication et du plaidoyer en éducation.

Pour y parvenir, il faudra :

Action 2.1 : Assurer la formation initiale et continue des cadres et agents du MEN dans les domaines de l'administration, de la planification et de la gestion de l'éducation

Résultat attendu : Les structures du MEN disposent à tous les niveaux d'agents et de cadres compétents et motivés à même d'exécuter avec efficacité les différentes activités qui leur sont confiées. Ainsi sont formés :

Au niveau des établissements scolaires

- 4 formateurs de personnels de direction et d'administration des établissements du moyen et du secondaire formés

Au niveau central

- 4 planificateurs formés
- 13 spécialistes en gestion des ressources humaines, budgétaires et matérielles formés
- 6 spécialistes en suivi, évaluation et contrôle formés
- 5 spécialistes en communication formés
- 2 spécialistes en conception et production d'émissions pour la radio et la télévision formés
- 4 cadres spécialistes en curricula formés
- 6 spécialistes en évaluation des actions pédagogiques formés

Action 2.2 : Assurer la formation de 303 cadres et agents de l'enseignement moyen secondaire général

Résultat attendu :

Sont formés :

- 22 Chefs d'établissement
- 12 Inspecteurs dont 2 arabisants
- 58 Conseillers pédagogiques
- 130 Surveillants
- 43 Secrétaires
- 16 Gestionnaires
- 22 Bibliothécaires

Action 2.3 : Assurer la formation de 45 cadres et agents de l'enseignement moyen secondaire technique

Résultat attendu : Sont formés :

- 4 Inspecteurs disciplinaires
- 39 Conseillers pédagogiques
- 1 inspecteur de la vie scolaire
- 1 inspecteur de l'orientation

Action 2.4 : Assurer la formation de 40 directeurs et le recyclage de 60 maîtres et autant de professeurs servant dans les écoles privées

Résultat attendu :

- 40 directeurs d'écoles privées formés
- 60 maîtres d'écoles privées formés
- 60 professeurs d'écoles privées formés

Action 2.5 : Renforcer les capacités de communication et d'information du CRIPEN

Avec l'appui des services techniques de la radio et de la télévision, le CRIPEN va poursuivre ses émissions en direction des enseignants, des APE et du public. A cet effet, il disposera d'une équipe légère de reporters chargée de couvrir tous les événements relevant du MEN. En outre, les émissions vont porter, comme par le passé, sur des questions pédagogiques et sur toute autre information pouvant intéresser les enseignants. Le caractère inter actif de ces émissions sera renforcé pour impliquer davantage les bénéficiaires et assurer une meilleure prise en compte de leurs préoccupations.

Résultat attendu : les émissions radiophoniques et télévisées pédagogiques sont plus régulières et mieux documentées

Objectif spécifique 3 : Améliorer les conditions matérielles d'administration et de gestion de l'éducation

115. Dans le cadre du renforcement des capacités d'administration et de gestion de l'éducation et de la formation, il s'avère impérieux de doter les structures de moyens logistiques performants, susceptibles d'accroître l'efficacité et le rendement de celles-ci.

Action 3.1 : Construire les locaux devant abriter les structures en charge de l'administration et de la gestion de l'éducation.

La stratégie de mise en place des infrastructures et des équipements sera la suivante:

- des marchés seront attribués sur appel d'offre international la construction et/ou la réhabilitation des locaux et pour l'acquisition des différents matériels, équipements et véhicules;
- les biens et équipements acquis seront livrés directement aux services bénéficiaires et réceptionnés conformément à la réglementation en vigueur en matière de marchés publics. Ils seront répertoriés dans les banques de données

des équipements logistiques constituées à cet effet au sein des structures de gestion concernées;

- la gestion des biens et équipements se fera sur la base des procédures déterminées préalablement afin d'éviter tout risque de gaspillage.

Résultat attendu :

Trois immeubles destinés respectivement à l'Administration générale, au CFPEN et à l'inspection de l'enseignement moyen et secondaire ainsi que l'extension du CRIPEN sont réalisés

Action 3.2 : Doter les structures en charge de l'administration et de la gestion en moyens logistiques

Résultat attendu :

Les rendements des structures aux différents niveaux en charge de l'administration et de la gestion de plus en plus croissants, accompagnés de l'amélioration de leur efficacité grâce aux moyens logistiques performants mis à leur disposition. De manière spécifique:

- les services centraux en charge de la planification, de l'administration, de la gestion des ressources, du suivi et contrôle administratif et du développement de la communication et de la mise en œuvre opérationnelle de la politique d'éducation dotés en unités informatiques, en équipements et de matériels de reprographie ainsi qu'en équipements bureautiques adaptés aux conditions locales et en moyens roulants pour les activités de liaison;
- les structures d'encadrement et de supervision administratif et pédagogique équipés en véhicules utilitaires ;

Action 3.3 : Appuyer le dispositif de pilotage dans son rôle de facilitation, de coordination et de régulation de la mise en œuvre du Plan d'action

Résultat attendu : le dispositif en charge de la mise en œuvre du Plan d'action est opérationnel

Objectif spécifique 4 : Réactualiser les manuels et les programmes d'enseignement

116. D'une manière générale, les manuels et les programmes d'enseignement vont être réactualisés et adaptés, dans le cadre d'une nouvelle politique éditoriale, aux réalités sociales, culturelles et économiques du pays. En effet, jusqu'à présent les livres et les programmes utilisés dans les établissements djiboutiens étaient similaires à ceux des écoles françaises. Par ailleurs, on observe une disparité des livres et des programmes entre le public et le privé.

Action 4.1 : Formuler et mettre en œuvre une politique de conception, de production et de distribution des matériels et manuels scolaires.

Il s'agit de réaliser une étude pour cerner les contours d'une politique de conception, de production et de distribution des matériels et manuels scolaires et renforcer les capacités techniques du CRIPEN pour l'aider à mieux assumer ses responsabilités et jouer pleinement son rôle dans la mise en œuvre de la nouvelle politique éditoriale. En attendant la phase opérationnelle de cette politique, il sera procédé à l'achat de 250 000 manuels destinés aux élèves ainsi que de 11 500 guides pour les enseignants.

Résultat attendu :

- une étude réalisée et disponible
- Capacités techniques et humaines du CRIPEN renforcées
- 250 000 manuels et 11 500 guides à un coût accessible sont disponibles

Action 4.2 : Produire et diffuser de nouveaux programmes adaptés aux réalités socio-culturelles djiboutiennes au niveau de l'enseignement moyen secondaire et général

Résultat attendu :

- 1 500 exemplaires des nouveaux programmes distribués dans les écoles y compris le privé

Objectif spécifique n° 5 : Développer un partenariat dynamique au sein du secteur de l'éducation

117. La mise en œuvre des différentes actions inscrites, au titre de la politique d'éducation et de formation, exige l'implication accrue des différents acteurs et une approche de mobilisation des moyens à la dimension des actions envisagées. Le dynamisme du partenariat en vigueur entre les autorités scolaires, les enseignants, les parents d'élèves et les communautés d'une part, et entre les ministères et leurs partenaires d'autre part, mérite d'être renforcé.

Action 5.1 : Apporter un appui aux communautés et l'enseignement privé en matière de mobilisation et de gestion partenariales des ressources

Les apports non négligeables des communautés et l'enseignement privé dans le développement de l'éducation et de la formation sont encore limités par des contraintes institutionnelles et logistiques. Leur implication accrue dans les actions en faveur de l'éducation dans un cadre partenarial, renforcerait une mobilisation optimale et une gestion rationnelle des ressources.

Résultat attendu :

- Des responsables des APE, des comités de gestion des établissements, des syndicats d'enseignants et des collectivités locales sont formés à la gestion et à la mobilisation des ressources ;
- Le cadre institutionnel des APE et du secteur privé est rénové et mis en application ;
- Le fonctionnement des APE et des instances syndicales est amélioré
- Le secteur privé est subventionné pour soutenir l'effort de l'Etat

Action 5.2 : Apporter un appui aux dispositifs de mobilisation des partenaires techniques et financiers

La coordination des interventions des partenaires techniques et financiers ne se fait pas encore de manière satisfaisante. Les disparités observées au niveau des différentes actions menées sur le terrain et la couverture insuffisante des différents domaines du secteur en matière de financement l'attestent. La dynamisation des structures en charge de la mobilisation de ces partenaires et de la coordination des actions entreprises dans le secteur de l'éducation contribuerait à optimiser les différentes interventions.

Résultat attendu :

- La mobilisation des ressources destinées à la mise en œuvre de la politique d'éducation et de formation rendue optimale
- Les interventions des ONG sont bien ciblées et mieux coordonnées
- Partenariat entre l'ETP et le monde du travail

VI PROGRAMME D'INTERVENTION

6.1 Opérations prioritaires

118. Le plan d'action est l'outil principal de programmation des actions découlant des mesures de politiques décrites dans le schéma directeur. Son objectif principal est de traduire en termes opérationnels, les orientations politiques du Gouvernement pour l'expansion du système éducatif et la mise en œuvre de la réforme à l'horizon 2005 (cinq ans bien que la réforme s'étale sur une période de dix ans). A ce titre, il couvrira non seulement les investissements requis, mais aussi les charges récurrentes qui relèvent généralement du financement de l'Etat. L'approche adoptée est sous-sectorielle. Quant aux opérations (actions) retenues, elles sont structurées en programmes et sous-programmes cohérents par rapport à leur nature, leurs stratégies et modalités de mise en œuvre. Chaque programme correspond à la réalisation d'un ou plusieurs objectifs de la stratégie de développement du secteur. La présente programmation prend en compte les opérations en cours dans le secteur.

119. Les tableaux de synthèse qui suivent et qui figurent en annexe, donnent pour chaque programme et sous-programme, les informations suivantes :

- Les intitulés des opérations, leur coût total, les proportions respectives par rapport au total, leur durée et l'année prévisionnelle de leur démarrage ;
- Les flux financiers annuels des investissements sur la période 2001-2004 établis en fonction des chronogrammes d'exécution prévisionnelle.

120. Le tableau récapitulatif par programme et sous-programme, indique le coût global des opérations programmées et, pour ces mêmes opérations, une estimation des charges récurrentes induites pour le budget de l'Etat sur la période 2001-2005. Le détail des opérations est donné dans un document annexe regroupant les fiches descriptives de chaque projet.

6-1-1 Structure et coût global des actions

121. Les sept programmes majeurs du plan d'action comportent 65 opérations (fiches de projets) dont le coût global est de **22 045 971 949 Francs Djiboutis** (soit **124, 6millions de \$ US**) sur la période 2001-2005. Les charges récurrentes induites par ce lot d'investissements sur le budget national en termes de fonctionnement, de salaires additionnels et de maintenance des infrastructures et des équipements acquis dans le cadre du plan d'action, se chiffrent à **6 141 532 283 FD** soit **34,7 millions de \$US**.

PROGRAMMES D' ACTIONS PRIORITAIRES	OPÉRATIONS			CHARGES RÉCURRENTES INDUITES	
	NOMBRE DE FICHES	COÛT TOTAL	%	COÛT TOTAL	%
	I. ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL	19	11 895 619 467	53,96	4 207 613 598
1. Enseignement de base	11	6 278 253 200	52,78	2 142 470 085	50,92
2. Enseignement moyen	8	5 617 366 267	47,22	2 065 143 513	49,08
- C.E.M	2	2 004 140 267	-	1 395 699 263	-
- C.A.P	6	3 613 226 000	-	669 444 250	-
II. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	6	3 555 011 000	16,13	280 455 550	4,57
III. ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	8	2 660 807 100	12,07	1 397 046 565	22,75
1. Enseignement général	4	1 922 595 500	72,26	1 239 981 385	88,76
2. Enseignement technique et professionnel	4	738 211 600	27,74	157 065 180	11,24
IV. ENSEIGNEMENT DE L'ARABE	4	19 640 000	0,09	83 772 000	1,36
V. ALPHABÉTISATION	7	901 957 226	4,09	23 914 112	0,39
VI. EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	6	448 574 656	2,03	22 428 733	0,37
VII. RENFORCEMENT DES CAPA. INSTITUT.	13	2 564 362 500	11,63	126 301 725	
TOTAL INVESTISSEMENT	63	22 045 971 949	100	6 141 532 283	100

6-1-2 Investissements prévisionnels

122. L'hypothèse de programmation des flux annuels d'investissements repose sur le fait que la mise en place des ressources au cours de la première année d'exécution du plan, d'une part, n'est pas immédiate avec la plupart des partenaires qui se positionnent en tenant compte de leur cycle de programmation, et d'autre part, qu'elle n'intervient véritablement qu'à l'issue des procédures d'évaluation des projets ou programmes propres à chaque bailleur de fonds. C'est pour ces raisons que la programmation va lentement les deux premières années du plan, pour monter en flèche la troisième année ; le rythme décroît ensuite les deux dernières années de mise en œuvre.

Tableau 10 FLUX ANNUELS DES INVESTISSEMENTS (2001/2005)

PROGRAMMES	2001	2002	2003	2004	2005	TOTAL
I. ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL	1 784 342 920	2 379 123 893	3 568 685 840	2 617 036 283	1 546 430 531	11 895 619 467
1. enseignement de base	941 737 980	1 255 650 640	1 883 475 960	1 381 215 704	816 172 916	6 278 253 200
2. enseignement moyen:	842 604 940	1 123 473 253	1 685 209 880	1 235 820 579	730 257 615	5 617 366 267
. C.E.M	300 621 040	400 828 053	601 242 080	440 910 859	260 538 235	2 004 140 267
. C.A.P	541 983 900	722 645 200	1 083 967 800	794 909 720	469 719 380	3 613 226 000
II. ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	533 251 650	711 002 200	1 066 503 300	782 102 420	462 151 430	3 555 011 000
III. ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	399 121 065	532 161 420	798 242 130	585 377 562	345 904 923	2 660 807 100
1. enseignement général	288 389 325	384 519 100	576 778 650	422 971 010	249 937 415	1 922 595 500
2. enseignement technique	110 731 740	147 642 320	221 463 480	162 406 552	95 967 508	738 211 600
IV. ENSEIGNEMENT DE L'ARABE	2 946 000	3 928 000	5 892 000	4 320 800	2 553 200	19 640 000
V. ALPHABÉTISATION	135 293 584	180 391 445	270 587 168	198 430 590	117 254 439	901 957 226
VI. EDUCATION PHYSIQUE	67 286 198	89 714 931	134 572 397	98 686 424	58 314 705	448 574 656
VII. RENFORCEMENT DES CAPA. INSTITUTIONNELLES	384 654 375	512 872 500	769 308 750	564 159 750	333 367 125	2 564 362 500
Total Investissement	3 306 895 792	4 409 194 390	6 613 791 585	4 850 113 829	2 865 976 353	22 045 971 949
CLEF DE REPARTITION	15%	20%	30%	22%	13%	

6-1-3 Allocation des ressources du budget national

123. La priorité accordée par l'Etat à la promotion des ressources humaines et la capacité des ressources nationales à soutenir la contre partie des investissements à opérer sur la période, conduisent à l'évolution ci-après du budget de l'éducation. Les dépenses publiques d'éducation passeront de 14,30 % en 2000, à 20,20 % à l'horizon du plan. L'ordre des priorités retenues pour le développement du secteur de l'éducation et de la formation est également respecté. La diminution des bourses d'études à l'étranger cadre avec l'ouverture de l'université de Djibouti à partir de la rentrée 2000/2001. Les économies ainsi réalisées permettent de renforcer l'allocation des ressources de l'enseignement fondamental (64% du budget de l'éducation à la fin du plan quinquennal). Enfin le faible déficit observé au début du plan(- 3,14 % en 2001) sera résorbé à partir de l'année 2004 (+4,4%).

Tableau 11 : CADRAGE BUDGETAIRE DU PLAN D'ACTION 2001 - 2005

(En milliers de FDJ)

RUBRIQUES	2000	2001	2002	2003	2004	2005
1. BUDGET NATIONAL	31 487 000	32 189 324	32 907 313	33 641 317	34 391 693	35 158 806
2. BUDGET EDUCATION:ratio de cadrage	14,30%	15,48%	16,66%	17,84%	19,02%	20,20%
3. BUDGET EDUCATION "000"FDJ	4 503 821	4 984 114	5 483 592	6 002 872	6 542 589	7 103 396
3.1 SALAIRES	2 909 674	3 574 832	3 833 571	4 138 006	4 497 892	4 889 987
3.2 FONCTIONNEMENT	1 594 147	1 409 281	1 650 020	1 864 865	2 044 697	2 213 409
4.COÛTS TOTAUX M.E.N "000"FDJ	4 744 402	5 145 690	5 622 288	6 054 964	6 264 723	6 864 484
5.GAP FINANCIER "000"FDJ	- 240 581 -	161 576 -	138 697 -	52 093 -	277 866	238 912
5.1 DONT LIVRES ELEVES	230 179	21 880	217 409	306 112	94 494	280 670
5.2 DONT GUIDES MAITRES	1 408	363	470	5 967	1 865	852
	-5,07	-3,14	-2,47	-0,86	4,44	3,48
6.ENSEIGNEMENT PRIMAIRE "000" FDJ	1 977 754	2 068 679	2 235 547	2 419 581	2 658 809	3 024 439
6.1 SALAIRES ENSEIGNANTS	1 414 700 144	1 502 444 558	1 571 421 770	1 710 831 751	1 899 488 966	2 118 010 994
6.2 SALAIRES PERSONNELS ADM.ET ENCADREMENT	330 763 856	350 461 741	369 835 690	403 914 836	449 405 712	502 657 112
6.3 MATERIEL DIDACTIQUE	28 388 213	1 069 600	62 310 703	49 408 864	24 175 948	81 658 143
6.4 FONCTIONNEMENT COURANT	203 902 242	214 702 960	231 978 882	255 425 367	285 738 332	322 113 158
PRIMAIRE / BUDGET EDUCATION	43,91	41,51	40,77	40,31	40,64	42,58
7. ENSEIGN. MOYEN(GEN.& CAP) "000"FDJ	991 185	1 058 954	1 307 798	1 516 968	1 353 715	1 492 168
7.1 SALAIRES ENSEIGNANTS	629 219 698	709 483 498	786 593 291	855 588 365	872 158 915	876 881 160
7.2 SALAIRES PERSONNELS ADM.ET ENCADREMENT		148 991 535	165 184 591	179 673 557	183 153 372	184 145 044
7.3 MATERIEL DIDACTIQUE	200 198 931	17 667 038	152 167 242	258 520 639	66 955 359	193 969 879
7.4 FONCTIONNEMENT COURANT	161 766 494	182 812 030	203 852 765	223 185 425	231 447 838	237 172 080
MOYEN / BUDGET EDUCATION	22,01	21,25	23,85	25,27	20,69	21,01
8. ENSEIGNEMENT SECONDAIRE "000"FDJ	576 744	797 910	886 074	910 378	985 851	1 086 520
8.1 SALAIRES ENSEIGNANTS	520 181 639	603 396 246	668 421 331	685 274 930	740 995 922	815 204 038
8.2 SALAIRES PERS. ADM.ET ENCADRE.		126 713 212	140 368 480	143 907 735	155 609 144	171 192 848
8.4 FONCTIONNEMENT COURANT	56 562 207	67 800 889	77 284 537	81 195 749	89 245 899	100 123 485

SECONDAIRE / BUDGET EDUCATION	12,81	16,01	16,16	15,17	15,07	15,30
9.ENSEIGNEMENT SUPERIEUR "000"FDJ	1 042 200	1 036 733	980 001	959 647	977 275	923 734
9.1 SALAIRES ENSEIGNANTS		116 804 033	113 292 450	138 238 178	174 149 443	196 358 603
9.2 COUT HEURES SUPPL.	145 893 525					
9.3 FONCTIONNEMENT PUD	42 000 000	170 506 460	165 380 374	201 795 279	254 217 294	286 637 452
9.4 BOURSES	1 000 200 000	749 422 559	701 328 577	619 613 980	548 908 459	440 738 218
SUPERIEUR / BUDGET EDUCATION	23,14	20,80	17,87	15,99	14,94	13,00
10.AUTRES CHARGES DU M.E.N "000"FDJ	156 519	183 413	212 868	248 390	289 072	337 622
10.1 CABINET DU M.E.N	16 519 000	18 281 768	20 232 643	22 391 700	24 781 152	27 425 587
PERSONNEL	14 809 000	16 537 568	18 453 559	20 577 034	22 930 193	25 537 609
MATERIELS	1 710 000	1 744 200	1 779 084	1 814 666	1 850 959	1 887 978
10.2 SUBVENTION ENSEIGNEMENT PRIVE	140 000 000	165 131 573	192 635 011	225 998 072	264 290 995	310 196 464
AUTRES CHARGES M.E.N / BUDGET EDUC.	3,48	3,68	3,88	4,14	4,42	4,75

6-2. Présentation et synthèse du plan d'action par programme majeur

124. Le plan d'action est articulé autour de Sept(7) programmes majeurs. Chaque programme comprend : i) un sous-programme lié aux opérations d'extension des capacités d'accueil et de renforcement de l'équité, ii) un sous-programme relatif aux actions concourant à l'amélioration de la qualité de l'enseignement et iii) un sous-programme permettant de renforcer les capacités et compétences des institutions en charge de la mise en œuvre des mesures de politique retenues dans le sous-secteur. Conformément aux priorités retenues au titre des différents ordres d'enseignement par le Gouvernement, le programme Enseignement fondamental arrive en tête dans le financement du Plan Quinquennal avec 53,96% des investissements. L'enseignement supérieur et le secondaire (général, technique et professionnel) occupent respectivement la seconde et la troisième place avec 16,13% et 12,07% des ressources totales du plan. Ce classement lié à la structure du plan d'action ne permet pas de mettre en évidence la troisième place qu'occupe, le technique et professionnel qui regroupe en réalité les Centres d'Apprentissage et de Perfectionnement de l'enseignement moyen et le second cycle du technique et professionnel dont les actions sont basées respectivement dans le fondamental et dans le secondaire pour un total de 21,4% des ressources du plan d'action. Le programme de renforcement des capacités institutionnelles qui recouvre, en dehors de ce qui est spécifique aux différents sous-secteurs, les actions transversales à l'ensemble du secteur éducation au niveau central et déconcentré, reçoit 11,84% du financement total..

6-2-1 Programme enseignement Fondamental

125. L'enveloppe consacrée à ce sous-programme est réparti en deux volets principaux : l'enseignement de base (52,78 %) et l'enseignement moyen (47,22 %).

Tableau 12 : PROGRAMME ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

	COÛT TOTAL	%	CHARGES REC.
I. ENSEIGNEMENT DE BASE(PRESC.+ PRIM.)		52,78	
1.renforcement de l'accès et de l'équité dont	4 910 824 900	78,22	250 978 845
- construction et équipement	4 689 764 900		
-appui éducation handicapés	120 340 000		
- expérimentation préscolaire	100 720 000		
2.amélioration de la qualité dont	1 085 401 800	17,29	1 776 945 640
- formation init. et cont. Enseignants	503 325 000		
- manuels	207 130 400		
- rénov. Programmes	42 349 000		
- appui scolaris° enfants défavorisés	332 597 400		
3.renforcement des capacités institutionnelles de gestion, pilotage et évaluation dont	282 026 500	4,49	114 545 600
-appui scolarisation filles	85 712 500		
-renforcement inspections	174 872 000		
sous-total	6 278 253 200	100	2 142 470 085
II. ENSEIGNEMENT MOYEN		47,22	
C.E.M			
1. renforcement de l'accès et de l'équité dont	1 858 625 267	92,74	92 931 263
- construction et équipement	1 858 625 267		
2. amélioration de la qualité dont	145 515 000	7,26	1 302 768 000
- formation	145 515 000		
3.renforcement des capacités institutionnelles de gestion, pilotage et évaluation			
sous-total	2 004 140 267	100	1 395 699 263
C.A.P			
1.renforcement de l'accès et de l'équité dont	3 328 005 000	92,11	166 020 000
- construction et équipement	3 320 400 000		
- carte professionnelle	7 605 000		
2.amélioration de la qualité	285 221 000	7,89	503 424 250
- formation	52 491 000		
- manuels	68 925 000		
- rénov. Programmes	28 805 000		
- fourniture matière d'œuvre	135 000 000		
3.renforcement des capacités institutionnelles de gestion, pilotage et évaluation			

sous-total	3 613 226 000	100	669 444 250
Total enseignement moyen	5 617 366 267		2 065 143 513
III. TOTAL INVESTISSEMENT	11 895 619 467	100	
VI. CHARGES RECURRENTES			4 207 613 598
1.personnel(85.31%)			3 081 566 800
2.maintenance et fonctionnement(14.69%)			1 126 046 798

126. Au niveau de l'enseignement de base, le sous-programme accès et équité est pour l'essentiel consacré à la mise en place des infrastructures nécessaires à l'accueil du plus grand nombre d'enfants et en particulier à la promotion de la scolarisation des filles. Il en est de même au niveau d'une part, de l'enseignement moyen avec la création de nouveaux lycées d'enseignement général à la périphérie de la ville de Djibouti et dans certains districts de l'intérieur et d'autre part de l'enseignement moyen technique et professionnel avec la création des centres d'apprentissage destinés à résorber les enfants sortis du cycle primaire. Le reste du financement programmé sera consacré aux activités de formation des personnels enseignants et du corps d'encadrement, à la rénovation des programmes et à l'acquisition de manuels et matériels didactiques à l'usage des apprenants et des enseignants. Les charges récurrentes induites sur le budget de l'Etat sont à 85,31 % relatives aux salaires des personnels à recruter sur la période 2001-2005.

6-2-2 Programme Enseignement Supérieur

127. Le sous-programme le plus consistant du programme enseignement supérieur est celui de l'accès. Les infrastructures et les équipements requis pour la création de la nouvelle université se chiffrent à 3,1 milliards de FD soit 87,20 % du montant total du programme. En revanche, le sous-programme amélioration de la qualité, est en grande partie consacrée aux bourses et accessoires des futurs professeurs de l'université de Djibouti. En dehors de la formation des formateurs, l'enveloppe destinée aux bourses d'études à l'étranger sera progressivement réduite au profit du financement de l'enseignement fondamental et du secondaire technique et professionnel.

Tableau 13 : PROGRAMME ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

	COÛT TOTAL	%	CHARGES REC.
I. ENSEIGNEMENT SUPERIEUR			
1. renforcement de l'accès et de l'équité dont - construction et équipements	3 100 000 000 3 100 000 000	87,20	155 000 000
2. amélioration de la qualité dont - formation des enseignants - accès nouvelles techno. Info. Et comm.(NTIC)	432 500 000 287 500 000 145 000 000	12,17	82 250 000
3. renforcement des capacités institutionnelles de gestion, pilotage et évaluation dont - appui dispositif formation continue - appui cellule PMI-PME	22 511 000 13 488 000 9 023 000	0,63	43 205 550
II. TOTAL INVESTISSEMENT	3 555 011 000	100	
III. CHARGES RECURRENTES			280 455 550
1. Personnel(39%)			109 080 000
2. maintenance et fonctionnement(61%)			171 375 550

6-2-3 Programme Enseignement Secondaire

128. Les infrastructures et équipements liés à la création des nouveaux lycées constituent l'essentiel du sous-programme secondaire général (97,23%) alors que l'amélioration de la qualité des personnels enseignant et d'encadrement est dominant dans la répartition des ressources programmées pour le technique et le professionnel (52,10%). Ce programme génère également d'importantes charges récurrentes en personnel enseignant des deux niveaux.

Tableau 14 PROGRAMME ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

	COÛT TOTAL	%	CHARGES REC.
I. ENSEIGNEMENT GENERAL		72,26	
1. renforcement de l'accès et de l'équité dont - construction et équipements	1 869 360 500 1 869 360 500	97,23	93 468 025
2. amélioration de la qualité dont - formation des enseignants - appui aux candidats libres	53 235 000 50 235 000 3 000 000	2,77	1 146 513 360
3. renforcement des capacités institutionnelles De gestion, pilotage et évaluation			
sous-total	1 922 595 500	100	1 239 981 385
II. ENSEIGNEMENT TECHNIQUE		27,74	
1. renforcement de l'accès et de l'équité dont - construction et équipements	303 688 000 303 688 000	41,14	36 105 180
2. amélioration de la qualité - formation des enseignants - rénovation des programmes	384 603 600 337 500 000 47 103 600	52,10	120 960 000
3. renforcement des capacités institutionnelles de gestion, pilotage et évaluation dont - formation personnel encadrement	49 920 000 49 920 000	6,76	
sous-total	738 211 600	100	157 065 180
III. TOTAL INVESTISSEMENT	2 660 807 100	100	
IV. CHARGES RECURRENTES			1 397 046 565
1. Personnel (92,08%)			1 286 433 660
2. maintenance et fonctionnement (7,92%)			110 612 905

6-2-4 Programme Enseignement de l'arabe

129. Ce programme répond à la volonté du Gouvernement non seulement de renforcer l'enseignement de l'arabe comme discipline mais surtout son utilisation comme langue d'enseignement. Les actions à financer au niveau sectoriel s'articulent autour de la formation continue des enseignants et la réalisation d'une étude de faisabilité sur l'enseignement en arabe des disciplines telles que l'éducation religieuse, l'éducation civique, l'histoire et la géographie. La formation initiale, l'élaboration des curricula et la formation du corps d'encadrement et de supervision sont traitées respectivement dans les programmes sectoriels et dans le programme transversal de renforcement des capacités institutionnelles.

Tableau 15 : PROGRAMME ENSEIGNEMENT DE L'ARABE

	COÛT TOTAL	%	CHARGES REC.
I. ENSEIGNEMENT DE L'ARABE			
1. renforcement de l'accès et de l'équité dont - étude faisabilité enseignement en arabe disciplines	4 248 000 4 248 000	21,63	83 772 000
2. amélioration de la qualité dont - formation continue des enseignants	15 392 000 15 392 000	78,37	
3. renforcement des capacités institutionnelles de gestion, pilotage et évaluation(cf. transversal)			
II. TOTAL INVESTISSEMENT	19 640 000	100,00	
II. CHARGES RECURRENTES			83 772 000
1. Personnel(100%)			83 772 000
2. maintenance et fonctionnement			-

6-2-5 Programme Alphabétisation

130. Ce programme vise deux opérations principales : la construction et l'équipement d'un minimum de structures d'accueil propres à l'alphabétisation et le renforcement des capacités de gestion et de coordination des structures en charge de la mise en œuvre de la politique du sous-secteur. L'évaluation des programmes d'alphabétisation est prise en compte dans le programme transversal de renforcement des capacités institutionnelles de gestion, de pilotage et d'évaluation.

Tableau 16 : PROGRAMME D'ALPHABETISATION

	COÛT TOTAL	%	CHARGES REC.
I. ALPHABETISATION			
1. renforcement de l'accès et de l'équité dont - construction et équipements - étude faisabilité introduction langue nationale	531 125 466 479 075 076 52 050 390	58,89	22 075 112
2. amélioration de la qualité - rénov. Programmes - formation formateurs	42 809 220 4 541 820 38 267 400	4,75	
3. renforcement des capacités institutionnelles de gestion, pilotage et évaluation dont - création structure coordination - stratégie communication - appuis logistiques aux ONG et centres privés	328 022 540 179 072 000 60 712 500 88 238 040	36,37	
II. TOTAL INVESTISSEMENT	901 957 226	100	
III. CHARGES RECURRENTES			23 914 112
1. Personnel (100%)			23 914 112

6-2-6 Programme Education physique et sportive

131. Les seules actions chiffrées dans ce programme concernent des constructions et équipements additionnels à ce qui existe déjà dans quelques établissements. Les coûts de formation des personnels enseignants et d'encadrement ainsi que des infrastructures destinées aux nouveaux établissements sont intégrés aux programmes sectoriels (fondamental, secondaire).

Tableau 17 :

PROGRAMME ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION PHYSIQUE

	COÛT TOTAL	%	CHARG.REC
I. ENSEIGNEMENT DE L ' E.P.S			
1. renforcement de l'accès et de l'équité dont - construction et équipements	448 574 656 448 574 656	100	22 428 733
2. amélioration de la qualité(cf sectoriel)			
3. renforcement des capacités institutionnelles de gestion, pilotage et évaluation (cf transversal)			
II. TOTAL INVESTISSEMENT	448 574 656	100	
III. CHARGES RECURRENTES			22 428 733
1. Personnel			
2. maintenance et fonctionnement(100%)			22 428 733

6-2-7 Programme Renforcement des capacités institutionnelles

132. Ce programme transversal regroupe les opérations qui recouvrent plusieurs secteurs à la fois ou concernent des fonctions stratégiques situées aux niveaux central ou déconcentré du ministère. Il s'articule autour de six sous-programmes dont les trois plus importants sont : i) le sous-programme partenariat et communication (50,9%) avec une intervention massive de l'Etat pour l'appui au développement de l'enseignement privé, ii) le sous-programme formation du personnel administratif, d'encadrement et de supervision(17,21%), iii) le sous-programme appui logistique(16,26%) destiné à assurer les moyens matériels d'appui à la mise en œuvre du plan d'action pour l'ensemble des structures concernées. Au titre de ce programme, sont également retenues, les actions de pilotage, de coordination, de mobilisation de ressources additionnelles et d'appui à la mise en œuvre de la politique éducative et de son plan d'action quinquennal. Enfin, sont prises en compte les projets d'appui à la production et la diffusion des programmes de formation à caractère transversal, des manuels de procédures réglementant les activités de planification, de gestion et d'administration du système éducatif ainsi que des textes réglementant les mesures d'accompagnement de la mise en œuvre des programmes opérationnels.

Tableau 18 : PROGRAMME RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES

I. RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES	COÛT TOTAL	%	CHARGES REC.
. sous-programme appuis logistiques (construction et équipement)	416 928 000	16,26	5 908 400
. sous-programme procédures, textes réglementaires et rénovation des programmes	71 080 000	2,77	3 316 250
- procédures et mécanismes de gestion niveau central	44 360 000		2 218 000
- procédures et mécanismes de gestion niveau établissements	4 755 000		-
- écriture et réactualisation des programmes d'enseignement	21 965 000		1 098 250
. sous-programme formation du personnel administratif, d'encadrement et de supervision	441 391 000	17,21	72 000 000
- formation personnels encadrement et supervision pédagogique	398 178 000		-
- renforcement des compétences prof. des personnels adm./gestion M.E.N	43 213 000		72 000 000
. sous-programme appui a la mise en œuvre du plan d'action(planif. Évalu.)	173 334 000	6,76	4 822 250
- collecte / traitement statistiques et carte scolaire	32 665 000		1 633 250
- appui au système d'évaluation, d'information et d'orientation	62 159 000		-
- appui à la conception et à la mise en place politique éditoriale	78 510 000		3 189 000

. sous-programme partenariat et communication	1 305 223 000	50,90	31 247 000
- appui système communication et documentation scolaire (radio et t.v.)	86 560 000		335 000
- dynamisation et partenariat(A.P.E, syndicats, bailleurs de fonds, O.N.G)	50 271 000		
- appui au développement de l'enseignement privé	1 168 392 000		30 912 000
. sous-programme appui au dispositif de pilotage du plan d'action	156 406 500	6,10	9 007 825
II. TOTAL INVESTISSEMENT	2 564 362 500	100,00	-
III. CHARGES RECURRENTES	-	-	126 301 725
1. personnel (91,40%)	-	-	115 443 825
2. maintenance et fonctionnement (8,6%)	-	-	10 857 900

VII MECANISME DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI ET DE PILOTAGE DU PROGRAMME D'ACTION

133. Le Ministère de l'Education nationale a créé depuis septembre 1999 un Comité National d'Organisation et de Suivi des Etats Généraux de l'Education (CNOSEGE). Parmi ses missions, les autorités avaient déjà prévu le suivi de l'exécution des projets du Plan quinquennal. En conséquence, il s'agira dans le souci de rendre plus opérationnelle cette instance, de réactualiser et de recentrer son rôle dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Action de l'Education (PAE). A cet égard, les activités du CNOSEGE et ses démembrements, en particulier, le secrétariat technique qui lui est rattaché vont être renforcées. Dans cette perspective, un comité technique sera mis en place pour préparer et faciliter les prises de décision du CNOSEGE. En conséquence, en fonction des missions assignées à ces structures, trois types de fonction peuvent être identifiés : une fonction de pilotage, une fonction de coordination et une fonction d'exécution technique.

136. La fonction de pilotage est de nature politique. Elle est assumée par le Comité National d'Organisation et de Suivi des Etats Généraux de l'Education (CNOSEGE) dont les missions portent sur : i) la préparation et l'organisation des Etats Généraux de l'Education, ii) la supervision d'un Plan directeur de développement de l'Education, en l'occurrence le présent Plan d'action iii) la préparation et l'organisation de la Table Ronde sectorielle iv) la coordination des travaux du Comité Exécutif Permanent de Suivi des Etats Généraux de l'Education v) la supervision des travaux du Secrétaire Exécutif chargé de gérer l'ensemble du processus et vi) la formulation à l'endroit du Gouvernement de propositions d'orientations de la politique en matière d'Education. Le CNOSEGE va veiller au respect des objectifs du PAE et s'assurer que les diverses activités menées concourent à l'atteinte des objectifs. A cette fin, il est investi, sous l'impulsion de son président, le Ministre de l'Education nationale, de pouvoirs d'arbitrage et de décision.

134. Conformément aux dispositions de l'article 3 de l'Arrêté qui crée et organise le CNOSEGE, celui-ci compte parmi ses membres, en plus des représentants des pouvoirs publics, ceux de la société civile, notamment les associations des parents d'élèves, la communauté des enseignants et la Chambre Internationale de Commerce et d'Industrie. La partie gouvernementale comprend des représentants des structures suivantes : la Présidence de la République, le Ministère des Finances et de l'Economie nationale, le Ministère de la Décentralisation, le Ministère de la Jeunesse et des Sports, le Ministère des Affaires religieuses, le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, le Ministère de la Promotion Féminine et des Affaires Sociales, le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de la Communication et de la Culture, le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, ainsi que des Chefs de services et d'établissements scolaires.

135. Le comité de pilotage va s'appuyer comme prévu sur un secrétariat technique permanent. Cependant, le rôle de ce dernier devra être élargi et renforcé en allant au-delà des missions que lui confère ledit Arrêté. A ce titre, le secrétariat technique permanent sera chargé d'assurer la circulation de l'information, la préparation et la tenue des réunions statutaires du comité de pilotage, l'élaboration des divers comptes-rendus et rapports. Il devra veiller, d'une part, à l'application des décisions du comité de pilotage, et, d'autre part, au respect des engagements des différentes parties, à savoir : l'Etat, les partenaires internes et externes. Le secrétariat technique sera une structure légère, disposant des capacités techniques

permettant d'établir périodiquement, avec les services compétents, les indicateurs de suivi de la mise en œuvre du PAE.

136. Comme précédemment annoncé, un comité technique sera mis en place. Il bénéficiera des règles, des modalités et des moyens de fonctionnement qui lui assurent la rapidité et l'efficacité dans l'examen de toutes les questions relatives à la mise en œuvre des stratégies et des programmes sous-sectoriels ainsi que le suivi de leur exécution technique : harmonisation des actions, respect des calendriers, évaluation d'ensemble des performances. Le comité sera composé des responsables des structures suivantes : Le BEPE, le Service de la Planification, le Service de l'Enseignement du Premier Degré, le Service de l'Enseignement du Second Degré, Le CRIPEN et Le CFPEN ainsi que des représentants du Ministère des Finances et de l'Economie nationale, du Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle.

CONCLUSION

137. Le présent document jette les bases d'une nouvelle politique d'éducation et de formation dont les orientations avaient été définies et esquissées par les Etats généraux de l'Education. Véritable émanation de la volonté populaire, ces assises ont tracé les contours d'une Ecole réconciliée à la fois avec elle même, son environnement social et culturel ainsi qu'avec les valeurs fondatrices de l'Etat djiboutien. Le Schéma directeur et le Plan d'actions dont l'objectif essentiel est d'opérationnaliser ces nouveaux axes stratégiques a passé en revue tous les niveaux d'enseignement en mettant en exergue à travers un diagnostic approfondi, les points forts et surtout les insuffisances du système éducatif. Au terme de cet exercice, le Gouvernement djiboutien réaffirme sa volonté d'aller de l'avant dans le cadre de la vaste réflexion qu'il mène depuis quelques années en vue d'une véritable refondation de l'appareil d'éducation. En appuyant la mise en œuvre de ce nouveau programme, les partenaires techniques et financiers contribueront à l'émergence d'une Ecole répondant mieux aux préoccupations des populations et aux exigences d'une économie saine et durable.

BIBLIOGRAPHIE

- Education, Formation et Emploi (tome 1) République de Djibouti, UNESCO, 176 pages, juin 1988 ;
- Analyse du système éducatif, Groupement BCEOM, DAGIC et CIEP, 26 pages, février 1995 ;
- Evaluation globale du système éducatif (Rapport n°2) Ministère de l'Education nationale, 64 pages, janvier 1995 ;
- Vaincre la pauvreté humaine. Rapport du PNUD sur la pauvreté – 1998 ;
- Coopération au développement : Djibouti. Rapport 1999, Bureau du Coordinateur Résident du Système des Nations Unies ;
- Réflexions préliminaires à la tenue des Etats Généraux de l'Education – Document d'orientation, Ministère de l'Education nationale, 41 pages, juin-juillet 1999 ;
- Education pour tous, bilan à l'an 2000 (Volume 1) Ministère de l'Education nationale, 83 pages, octobre 1999 ;
- Comptes Nationaux de Djibouti : 1990-1998. Octobre 1999. Ministère de l'Economie, des Finances et de la Planification, Chargé de la Privatisation. Direction de la Statistique.
- Rapport général des Etats généraux de l'Education (Tomes 1 et 2) Ministère de l'Education nationale, 79 et 108 pages, décembre 1999 ;
- Bulletin d'information économique : premier trimestre 2000, Ministère de l'Economie, des Finances et de la Planification, Chargé de la Privatisation. Direction de l'Economie ;
- Tableau des opérations financières de l'administration centrale 1997, 1998, 1999, 1^{er} trimestre 2000 ;
- Projet de loi portant Orientation du système éducatif djiboutien, Ministère de l'Education nationale, 23 pages, mars 2000 ;
- Pôle universitaire de Djibouti, Ministère de l'Education nationale, 22 pages, mai 2000 ;
- « Spécial Djibouti ». Marchés Tropicaux, 26 mai 2000 ;
- L'insertion professionnelle des jeunes sortis de l'Enseignement technique et professionnel (Promotions 1998 et 1999), Association CELIC, 73 pages, avril-juin 2000 ;

- Rapport de formulation d'un projet intégré d'alphabétisation fonctionnelle en République de Djibouti, 22 pages, juin 2000 Ahmed Ould Dahah ;
- A Note on Education Expenditures in Djibouti, 1998. Draft du 15 juin 2000, par Marlaine E. Lockheed et Stephanie Cohn. (14 pages) ;
- Annuaires statistiques 1995/1996, 1996/1997, 1997/1998 et 1999/2000 ;
- Audit institutionnel et organisationnel, Association des Collèges Communautaires du Canada, 80 pages août 2000 ;
- Faisabilité et perspectives de l'édition scolaire, Association des Collèges Communautaires du Canada, 73 pages août 2000 ;
- Coûts et financement de l'Education, Association des Collèges Communautaires du Canada, 81pages août 2000 ;
- Facteurs qui affectent la motivation de l'enseignant, Association des Collèges Communautaires du Canada, 62 pages août 2000 ;
- Rapport national sur le développement humain : Djibouti ;
- Budget de l'Etat pour l'exercice 2000. République de Djibouti ;
- Portefeuille des investissements publics, Secteurs sociaux : Education et formation. République de Djibouti ;
- Révision et adaptation des programmes de l'enseignement de l'arabe, 112 pages août 2000

A N N E X E S

**LISTE DES FICHES DE PROJETS
DU PAE 2001-2005**

Annexe 0

Programme	N° de fiche Projet	Titre du Projet	Montant en FD	Observations
I. ENSEIGNEMENT FOND.				
1. Enseign. de base				
	1	Infrastructures et équipements à usage scolaire	4 689 764 900	
	2	Appui à la scolarisation des enfants de milieux défavorisés	332 597 400	
	3	Appui à la scolarisation des filles	85 712 500	
	4	Renforcement des capacités des inspections	174 872 000	
	5	Acquisition et édition de supports didactiques	207 130 400	
	6	Elaboration des bases démographiques scolaires	5 792 000	
	7	Appui à l'enseignement préscolaire	100 720 000	
	8	Refonte des programmes d'enseignement	42 349 000	
	9	Formation initiale et continue des enseignants	503 325 000	
	10	Formation des personnels de direction et d'encadrement	15 650 000	
	11	Appui à scolarisation enfants ayant des besoins spéciaux	120 340 000	
<i>sous-total partiel</i>	11		6 278 253 200	
2. Enseignement moyen				
- C.E.M				
	1	Formation des benseignants	145 515 000	
	2	Infrastructures et équipements	1 858 625 267	
			2 004 140 267	
- C.A.P				
	1	Infrastructures et équipements	52 491 000	
	2	Elaboration des programmes	28 805 000	
	3	Dotation de manuels scolaires	68 925 000	
	4	Construction de centres d'apprentissage	3 320 400 000	
	5	Dotation de matière d'œuvre	135 000 000	
	6	Rationalisation de la carte professionnelle	7 605 000	
<i>sous-total partiel</i>	8		3 613 226 000	
S/Total	19		11 895 619 467	
II. ENSEIG. SUPÉRIEUR				
	1	Formation initiale des enseignants du supérieur	247 500 000	
	2	Formation continue des enseignants du supérieur	40 000 000	
	3	Formation continue au sein de l'université	13 488 000	
	4	Appui à création cellule d'étude de faisabilité PMI-PME	9 023 000	
	5	Renforcement accès nouvelles technologie NTIC /Internet	145 000 000	
	6	Construction et équipement d'une Université à Djibouti	3 100 000 000	

S/Total	6		3 555 011 000	
III. ENSEIG. SECONDAIRE				
1. Enseignement général				
	1	Formation initiale et continue des enseignants	50 235 000	
	2	Mise en place structure cours soutien aux candidats libres	3 000 000	
	3	Appui à la définition et conception programmes secondaire	-	
	4	Construction de lycées polyvalents (Gén., tech&Profes.)	1 869 360 500	
<i>sous-total partiel</i>	4		1 922 595 500	
2. Enseig. Techn.et profes.				
	1	Formation des enseignants	337 500 000	
	2	Formation des formateurs	49 920 000	
	3	Extension du LIC	303 688 000	
	4	Révision et adaptation des programmes	47 103 600	
<i>sous-total partiel</i>	4		738 211 600	
S/Total	8		2 660 807 100	
IV. ENSEIGN. DE L'ARABE				
	1	Elaboration de programmes et demanuels	PM	Cf; sectoriel
	2	Formation des enseignants en formation initiale et continue	PM	Cf; sectoriel
	3	Formation des enseignants en formation continue	15 392 000	
	4	Etude de faisabilité de l'enseignement en arabe qq disciplines	4 248 000	(Instr° civ., hist/ géo)
S/Total	4		19 640 000	
V. ALPHABETISATION				
	1	Création structure coordination éducation non formelle	179 072 000	
	2	Elaboration d'une stratégie de communication	60 712 500	
	3	Rénovation des programmes d'alphabétisation	4 541 820	
	4	Formation des formateurs et des alphétiseurs	38 267 400	
	5	Construction de centre spécialisés en alphabétisation	479 075 076	
	6	Appuis logistiques aux ONG et centres privés	88 238 040	
	7	Etude faisabilité introduction langue nationale	52 050 390	
S/Total	7		901 957 226	
VI. EDUCATION PHYSIQUE				
	1	Construction,réhabilitation des espaces de jeux ens.de base	PM	(Cf; fiches sectorielles)

	2	Construct°. gymnases et extens° plate forme mult.discipl.	404 639 566	
	3	Construction de 6 bassins d'eau de mer	43 935 090	
	4	Formation de formateurs(élèves instit.et conseil.pédag.)	PM	(Cf; fiches sectorielles)
	5	Formation initiale et continue moyen et secondaire	PM	(Cf; fiches sectorielles)
	6	Formation de formateurs(conseil.pédag. Et inspecteurs EPS)	PM	(Cf; fiches sectorielles)
S/Total	6		448 574 656	
VII. RENFORCEMENT DES CAPA.				
INSTITUTIONNELLES				
	1	Appuis logistiques(construction et équipement)	416 928 000	
	2	Procédures et mécanismes de gestion niveau central	44 360 000	
	3	Acquisition de matériels didactiques	68 400 000	
	4	Ecriture et réactualisation des programmes d'enseignement	21 965 000	
	5	Formation personnels encadrement et supervision pédag.	398 178 000	
	6	Renforc. compétences prof. personnels adm./gestion M.E.N	43 213 000	
	7	Collecte / traitement statistiques et carte scolaire	32 665 000	
	8	Appui au système d'évaluation, d'information et d'orientation	62 159 000	
	9	Appui à la conception et mise en place politique éditoriale	78 510 000	
	10	Appui système communic.° et document°. (radio et t.v.)	86 560 000	
	11	Dynamisation partenariat(A.P.E, syndicats, bailleurs de fonds, O.N.G)	50 271 000	
	12	Appui au développement de l'enseignement privé	1 168 392 000	
	13	Appui à la mise en place dispositif pilotage plan d'action	92 761 500	
S/Total	13		2 564 362 500	
TOTAL GENERAL PAE	63		22 045 971 949	